



Pouls de l'assurance en Afrique

Zone de libre-échange
continentale africaine (ZLECAf)

Publié par



Organisation des Assurances Africaines

Nous souhaiterions exprimer notre profonde gratitude aux sponsors de la présente édition :

Sponsor principal



Elaboré par



Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet: www.faberconsulting.ch

Pouls de l'assurance en Afrique 2021, publié en septembre 2021

Pour de plus amples informations sur le rapport, veuillez contacter :



Organisation des Assurances Africaines

Organisation des Assurances Africaines
30, Avenue de Gaulle
B.P. 5860 Douala,
Cameroun
Téléphone : (237) 233 42 01 63
aio@africaninsurance.net
<http://www.african-insurance.org>

La version numérique du rapport est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.african-insurance.org>

© 2021 Organisation des Assurances Africaines
Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit, republié, chargé, affiché, encadré, modifié, vendu, transmis ou distribué de toute autre façon sans l'accord préalable écrit de l'éditeur.

Table des matières

Avant-propos	5
Méthodologie	6
Synthèse des principaux résultats	8
Présentation de la ZLECAf	12
Résultats de l'étude de marché	38
1. Analyse de l'empreinte géographique des assureurs et réassureurs – un bref profil	
2. La vision de la ZLECAf	
3. La réglementation de l'assurance dans le cadre de la ZLECAf	
4. Opportunités et menaces	
5. Les préparatifs de la ZLECAf	
6. La pertinence de la ZLECAf pour le secteur de l'assurance/réassurance	
<hr/>	
Études de cas	
Africa Re – Un modèle d'intégration et de développement en Afrique <i>Dr Corneille Karekezi, Directeur général du groupe et Dirigeant principal, Africa Re</i>	34
La CIMA et le chemin de la région vers un marché homogène	44
L'assurance automobile dans les Communautés économiques régionales d'Afrique	54
L'intégration du secteur de l'assurance dans l'Union européenne	65
<hr/>	



La ZLECAf a un potentiel considérable pour servir de catalyseur à la transformation de l'économie africaine. Pour que la ZLECAf soit un succès, il faut un commerce panafricain dynamique, qui ne peut prendre racine que dans un environnement socio-politique stable. Le secteur africain de l'assurance est idéalement positionné pour fournir des solutions immédiates, telles que l'assurance crédit commercial, un instrument financier qui aide les entreprises africaines à exporter vers des marchés à haut risque en Afrique afin de pouvoir bénéficier des opportunités créées par la ZLECAf. Le secteur africain de l'assurance doit assurer la sécurité, la stabilité économique et financière à long terme tout en permettant le développement des sociétés et des économies en Afrique grâce à son expertise en matière de risques et à ses solutions de transfert de risques. Toutefois, pour jouer ce rôle important, les assureurs africains ont besoin d'une normalisation ou d'une harmonisation des règles et réglementations en matière d'assurance. L'Organisation des Assurances Africaines, soutenue par ses 356 membres représentant 48 marchés africains, est prête à entamer des discussions avec l'Union Africaine sur la manière dont ce secteur important peut contribuer au mieux à la réussite de la ZLECAf.

Jean Baptiste Ntukamazina
Secrétaire Général
Organisation des Assurances Africaines

Avant-propos



L'Organisation des Assurances Africaines (OAA) œuvre au développement et à la croissance des marchés de l'assurance et de la réassurance en Afrique. Fondée en 1972 afin d'encourager la coopération entre les assureurs africains, notre association s'est développée pour devenir l'une des authentiques organisations panafricaines, réunissant 356 entreprises établies dans 48 pays africains et 16 assureurs internationaux étrangers. L'adhésion à notre organisation est une force d'union des différents acteurs du secteur, qu'ils soient assureurs, réassureurs, intermédiaires ou autorités de surveillance, favorisant la reconnaissance mutuelle, la sécurité et la prospérité.

Notre structure d'adhésion, notre mission et nos objectifs peuvent être perçus comme un microcosme de ce que vise à accomplir la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à une échelle bien plus grande et plus complexe. Plus fondamentalement toutefois, la ZLECAf créera un marché afin de surmonter la fragmentation continentale, assurant l'expansion, améliorant l'efficacité et instaurant un échange d'expertise via les mécanismes gouvernant la libre circulation des biens et services, le commerce transfrontalier et la reconnaissance mutuelle.

Bien que cette démarche soit source de grandes opportunités pour notre secteur, elle n'est pas dénuée de risques. Le secteur a beaucoup à gagner d'un champ d'action plus large. Cependant, nous devons nous assurer que les acteurs, notamment sur les marchés de taille plus modeste et moins développés, ne seront pas mis à l'écart par ceux de marchés plus importants et à plus forte capitalisation. Aujourd'hui déjà, le marché est soumis à une concurrence à outrance. Les décideurs politiques et les autorités de surveillance doivent s'assurer qu'une libéralisation des marchés ne se traduira pas par une baisse du niveau de sécurité pour les assurés, voire pire, par une perte de confiance dans notre secteur, qui n'en est qu'à ses balbutiements sur certains marchés.

Dans ce contexte, il est tout naturel que l'OAA s'intéresse particulièrement à la ZLECAf. Parmi les 28 assureurs, réassureurs, courtiers et autorités de surveillance avec qui nous nous sommes entretenus, nombreux ont souligné qu'il est encore tôt pour évoquer l'impact potentiel d'une zone de libre-échange sur notre secteur. Néanmoins, nous voyons une opportunité dans ce constat. Primo, les assureurs doivent anticiper les changements induits par la ZLECAf, et s'y préparer en conséquence, afin de capitaliser au maximum sur son potentiel. De plus, nous tenons à communiquer les besoins et attentes de notre secteur aux décideurs politiques et aux régulateurs alors qu'ils commencent à fixer les règles et principes qui le régiront.

Nous exprimons notre profonde gratitude à l'ensemble des membres qui ont participé à nos entretiens et partagé avec nous leurs éclairages et attentes concernant le marché. Sans votre contribution, notre recherche ne pourrait pas aboutir. Par ailleurs, nous souhaiterions remercier nos sponsors et partenaires publicitaires pour leur soutien indéfectible sans lequel la présente publication n'existerait pas. Le Pouls en est déjà à sa sixième édition, et nous sommes très fiers de pouvoir à nouveau livrer une analyse de marché, qui, nous l'espérons, sera très pertinente et intéressante pour vos activités alors que nous œuvrons à faire progresser les marchés de l'assurance et de la réassurance.

Delphine Traoré

Présidente de l'Organisation des Assurances Africaines

Méthodologie

Les résultats du présent rapport s'appuient sur la recherche documentaire et des entretiens approfondis avec 28 dirigeants représentant des sociétés d'assurance et de réassurance locales, régionales et internationales, des intermédiaires, des régulateurs et décideurs politiques. Faber Consulting AG, une entreprise zurichoise spécialisée dans la recherche, le conseil en communication et le développement commercial, a conduit les entretiens entre mars et mai 2021.

Liste des sociétés ayant participé à notre étude :

- Africa Re, Nigéria
- Allianz Africa, Côte d'Ivoire
- African Trade Insurance Agency, Kenya
- Compagnie Algérienne des Assurances (CAAT), Algérie
- Compagnie d'Assurance Transport (CAT) Assurance et Réassurance, Maroc
- Compagnie Centrale de Réassurance (CCR), Algérie
- Custodian and Allied Insurance, Nigéria
- EIIGeo Re, Ile Maurice
- Ethiopian Reinsurance Company, Éthiopie
- Fortaleza Seguros, Angola
- Ghana Union Assurance, Ghana
- Leadway Assurance Company Ltd, Nigéria
- Munich Reinsurance Company of Africa Limited, Afrique du Sud
- Namib Re, Namibie
- NEM Insurance, Nigéria
- NICO General Insurance, Malawi
- Partner Re, Suisse
- Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré), Gabon
- SCOR, France
- Société Centrale de Réassurance, Maroc
- The Sudanese Insurance and Reinsurance Company Ltd., Soudan
- Trust Re, Royaume de Bahreïn
- Willis Re, Afrique du Sud
- ZEP-RE, Kenya

Autorités de régulation de l'assurance et décideurs politiques ayant participé à l'étude :

- Autorité de Régulation des Assurances (IRA), Kenya
- Autorité de Régulation des Assurances (IRA), Ouganda
- Ministère des Finances, Cameroun
- Commission Nationale des Assurances (NAICOM), Nigéria

Le point de vue d'Africa Re sur la ZLECAf

Dr. Corneille Karekezi, Directeur Général du groupe et Dirigeant principal, Africa Re

Chers Lecteurs,

C'est avec grand plaisir que la Société Africaine de Réassurance (Africa Re) s'associe à la publication de cette édition du Pouls de l'assurance en Afrique consacrée à la dernière initiative panafricaine, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Le Pouls de l'assurance en Afrique, publication annuelle qui permet aux acteurs du secteur de donner des informations de première main sur la situation réelle du secteur de l'assurance en Afrique, trouve un écho favorable auprès d'Africa Re.

En cette année historique où Africa Re fête son 45ème anniversaire, 45 années jalonnées de succès, c'est une fierté d'être associé à un projet aussi important qui est en phase avec deux des missions d'Africa Re : « Promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains » et « soutenir le développement économique de l'Afrique ».

La Société Africaine de Réassurance est très optimiste car le monde entier sort progressivement de la pandémie de la Covid-19. La pandémie n'était qu'une parenthèse soudaine dans la dernière étape du voyage de notre continent vers une véritable intégration économique incarnée par l'Accord de libre-échange continental africain de 2018.

Comme l'a souligné à juste titre M. Seth E. Terkper, ancien ministre ghanéen des Finances, à l'occasion de la 37ème Réunion de l'Assemblée Générale d'Africa Re à Accra : « le secteur de l'assurance a un rôle très important à jouer dans le développement économique du continent, à savoir fournir les outils de gestion des risques et la sécurité financière nécessaire aux entreprises et aux familles, et mobiliser les fonds nécessaires aux investissements à long terme et à la création d'emplois ».

Alors que la mise en œuvre de la ZLECAf débute cette année, il est tout à fait opportun que cette initiative panafricaine constitue le thème principal de l'édition 2021 du Pouls de l'assurance en Afrique. Le secteur de l'assurance étant l'un des principaux catalyseurs de l'intégration économique africaine, nous espérons que notre industrie tirera parti de cette option politique positive qui fera de l'Afrique la plus grande zone commerciale du monde en termes de nombre de pays membres depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous caressons l'espoir que l'essor attendu du commerce intra-africain favorisé par la ZLECAf se traduira également par la très nécessaire amélioration de la pénétration de l'assurance sur le continent.

Au cours de ses 45 années d'existence, Africa Re a été à l'avant-garde de diverses initiatives visant à développer l'industrie de l'assurance sur le continent. Notre forte adhésion à la vision panafricaine de nos pères fondateurs est la force motrice de notre performance enviable.

Africa Re continuera à soutenir les programmes et initiatives conformes à sa mission. Nous continuerons à nous appuyer sur nos compétences distinctives pour offrir de meilleures prestations à nos parties prenantes, à savoir les économies africaines, les autorités de contrôle, les associations d'assureurs, les compagnies d'assurance et les autres intervenants dans la chaîne de valeur de l'industrie.

Il y a encore beaucoup à faire. Une part importante des primes d'assurance quitte encore le continent. Nous ne relâcherons pas nos efforts et notre détermination à inverser cette tendance regrettable. L'industrie doit prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'avènement de la ZLECAf, nouvelle initiative d'intégration économique continentale. De notre côté, nous continuerons à retenir de plus en plus d'affaires sur le continent et à proposer différentes initiatives de renforcement des capacités en Afrique. Telle est notre mission.

Africa Re se félicite de l'initiative ZLECAf, s'engage à partager sa success story et à soutenir l'initiative de fourniture de capacités d'assurance et de réassurance.



Synthèse des principaux résultats

54 membres de L'Union Africaine tablent sur une plus grande prospérité grâce à la ZLECAf

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) créera un marché unique regroupant plus de 1,2 milliard de personnes, avec un produit intérieur brut dépassant les 2 500 milliards de dollars américains. La libre circulation des personnes, biens, services et capitaux devrait dynamiser le commerce intra-africain, favoriser l'industrialisation et renforcer la capacité des entreprises africaines à approvisionner les marchés mondiaux.

La ZLECAf capitalisera sur les résultats des Communautés économiques régionales

L'Afrique connaît déjà les avantages d'une union, à travers les Communautés économiques régionales (CER), et la ZLECAf s'appuiera sur les forces existantes de ces organisations. Malgré ces CER, les échanges intrarégionaux en Afrique demeurent bien en deçà de leur potentiel. Le grand nombre d'accords commerciaux préférentiels a alimenté un entrelacs d'organisations régionales redondantes.

Le secteur des services est de loin le principal contributeur à la croissance du PIB du continent

En Afrique, le secteur tertiaire était, avec 53 %, le principal contributeur au PIB en 2020. Son poids réel est toutefois bien plus grand, car il est bien plus informel, une réalité que ne reproduisent pas les statistiques. L'Union Africaine attend non seulement une hausse des exportations de services, mais aussi une croissance supplémentaire dans des secteurs fortement dépendants des services, comme le secteur manufacturier et l'agriculture. La libéralisation des services devrait être portée par le secteur privé, notamment les institutions financières, qui joueront un rôle majeur en influençant les politiques.

La croissance économique, moteur de la croissance de l'assurance en Afrique

Le marché de l'assurance affiche un faible niveau de maturité dans la plupart des pays africains. La pénétration de l'assurance devrait augmenter sur ces marchés où la croissance de l'assurance s'est doublée de réformes structurelles, comme la libéralisation, la mise en application d'une assurance obligatoire, une plus large distribution, des partenariats public-privé et un régime réglementaire favorisant l'innovation et l'accès au marché.

Des réformes structurelles du marché de l'assurance sont une condition sine qua non pour que les avantages de la ZLECAf donnent leur pleine mesure

La tendance à des exigences de capitaux plus strictes pour les compagnies d'assurance afin de garantir leur solvabilité dans certains pays permettra l'établissement d'entreprises plus fortes, favorisera la création d'emplois et développera les capacités du secteur. Ces réformes sont cruciales pour améliorer la confiance des consommateurs et la prise de conscience du public.

Étude de cas : CIMA – Le chemin vers un marché plus cohérent et résilient

Tandis que la pénétration de l'assurance ne s'est pas améliorée, la CIMA a été en mesure d'améliorer la capacité de risque et la solvabilité des assureurs de la région. Et ce malgré le fait que le nombre d'assureurs ait progressé sur les marchés modestes, entraînant une plus forte fragmentation du marché. En 2018, le secteur de l'assurance dans la région CIMA était plus résilient que dix ans plus tôt.

Synthèse des principaux résultats

Étude de cas : Africa Re – L'activité transfrontalière, clé de voûte du renforcement de l'assurance/réassurance en Afrique

L'histoire d'Africa Re peut servir d'exemple d'intégration du secteur de l'assurance. Bien que la ZLECAf créera un cadre propice au développement et à la prospérité des marchés africains, les entreprises qui y évolueront devront à terme pouvoir rivaliser de manière loyale pour les consommateurs. Les assureurs devront fonder leur reconnaissance sur la cohérence, la fiabilité, le professionnalisme et l'expertise, mais ils devront également réfléchir à la façon dont ils peuvent apporter quelque chose en retour aux marchés dans lesquels ils évoluent afin d'acquérir une reconnaissance positive.

Étude de cas dans l'assurance automobile – Les CER ont promu l'acceptation entre les différents pays

Jusqu'à présent, on retrouve quelques exemples de modèles d'assurance hors des frontières nationales en Afrique. Les modèles d'assurance automobile transfrontaliers existant dans plusieurs CER sont un exemple de reconnaissance mutuelle de solutions d'assurance. On en retrouve dans des CER comme la CEDEAO, la COMESA, la CEEAC, la CDAA, l'ATTN et l'UMA. Bien que ces modèles transfrontaliers soient largement utilisés en Afrique, ils souffrent souvent d'un déficit de soutien et d'acceptation du public car, par exemple, les paiements peuvent être longs et fastidieux. Il faut en faire plus, car les exportations de 16 pays enclavés dépendent du transit routier rendu possible par ces acteurs.

Étude de cas UE – La fusion-acquisition, option privilégiée pour établir une présence à l'étranger

De manière générale, les assureurs ont trois options pour exercer leur activité de manière transfrontalière dans l'Union européenne (UE) : en établissant une présence sur un marché étranger via une acquisition, en ouvrant une filiale ou une succursale, et par le biais du passeport et de la reconnaissance mutuelle, c'est-à-dire en obtenant une licence sur leur marché national ; ils sont dès lors libres de commercer dans toute l'UE. Dans la phase initiale d'intégration du marché de l'assurance, la fusion-acquisition a constitué le moyen privilégié d'accéder au marché. En acquérant une entreprise nationale, l'acheteur accède à une franchise établie avec une expertise du marché local, un réseau de distribution et la reconnaissance de la marque, autant d'éléments qu'il faut établir lors de l'établissement d'une présence via une filiale. Cette option de l'acquisition a été jugée la plus efficace.

L'expansion régionale de l'assurance/réassurance bute sur des barrières commerciales

Les échanges intra-africains en général restent bien en deçà de leur potentiel. Un constat également vrai dans le secteur de l'assurance, comme l'ont indiqué les responsables interviewés. La plupart des assureurs sont présents sur un ou deux marchés simplement, et même les réassureurs du continent, qui jouent le rôle d'amortisseurs pour les cédantes et les économies, ont des difficultés à diversifier leur portefeuille en raison des barrières et contraintes sur les marchés africains de l'assurance. En amont de la mise en œuvre de la ZLECAf, une expansion géographique pour prendre de l'ampleur est la priorité absolue des assureurs comme des réassureurs.



▪ Société créée en 1976 ▪ 41 Etats membres africains

Nous déployons nos **Forces**
Misons sur notre **Proximité**
Explorons toutes les **Possibilités**
Pour une **Protection**
Optimale de nos clients



NOTATION FINANCIÈRE

A | **A-**
A.M. Best | Standard
& Poor's

*Africa Re fait partie du top 40 des compagnies
de réassurance de la planète (classement S&P)*

Synthèse des principaux résultats

La ZLECAf accroîtra la concurrence, selon les personnes interrogées

Interrogés sur les trois principaux défis à relever pour une mise en œuvre réussie de la ZLECAf, les répondants ont le plus souvent cité l'augmentation de la compétitivité et indiqué que tous les pays, secteurs et acteurs économiques ne sont pas également préparés à bénéficier de la mise en œuvre d'un marché commun. Seconde réponse la plus fréquente, la suppression des barrières commerciales et l'absence d'une volonté politique forte de faire aboutir le projet.

L'harmonisation de la réglementation serait un formidable pas en avant pour le secteur

Le secteur de l'assurance est fortement réglementé. Par conséquent, presque toutes les personnes interrogées, y compris des régulateurs et des décideurs politiques, s'accordent à dire que les différences réglementaires sont un obstacle majeur à l'aboutissement de l'intégration des marchés africains de l'assurance/réassurance. Un obstacle qui doit définitivement être levé afin de renforcer le secteur et généraliser l'assurance.

Les grands marchés et les acteurs compétitifs seront les grands gagnants de la ZLECAf

Les responsables de l'assurance interrogés espèrent qu'à long terme, le déploiement réussi de la ZLECAf profitera à tous les marchés. À court et moyen termes toutefois, ils estiment que les grands marchés comme l'Afrique du Sud, le Maroc et le Kenya en profiteront le plus. Interrogés sur les « gagnants » parmi les acteurs de l'assurance et de la réassurance, les dirigeants livrent une réponse sans appel : 46 % citent des acteurs régionaux comme Africa Re, CICA Re, Sanlam et Santam. Selon ces responsables, ces entreprises sont en pole position, car elles disposent déjà d'une présence bien ancrée et d'un réseau de distribution éprouvé dans plusieurs pays, qui sera renforcé par l'approche de marché unique.

La ZLECAf, recette d'un plus gros gâteau pour tous

Les acteurs de l'assurance et de la réassurance interrogés dans l'étude sont optimistes quant à leur avenir dans le cadre de la ZLECAf. 75 % d'entre eux ne pensent pas que le marché unique deviendra une menace pour leur activité. De nombreux réassureurs ainsi que des assureurs mondiaux et régionaux confirment déjà évoluer dans la logique d'un marché unique. Ils sont plusieurs à penser que le gâteau va ainsi grossir, facilitant l'expansion au-delà de la portée actuelle des marchés actifs. Les réassureurs présents principalement sur un ou quelques marchés y voient une opportunité unique de diversifier leur portefeuille de risque. En vue de se préparer, deux tiers des partenaires sondés déclarent qu'ils ont déjà réfléchi à l'impact de la ZLECAf sur leur planification stratégique, tandis que le groupe restant attend de collecter davantage d'informations sur l'incidence du libre-échange sur leurs sociétés.

Il est nécessaire de définir et de défendre une vision commune de l'assurance représentant les intérêts de l'ensemble des assureurs et réassureurs africains

Jusqu'à présent, la communication s'est concentrée sur les aspects basiques du libre-échange africain, et n'a pas encore abordé les implications pour le secteur de l'assurance. Les personnes interrogées estiment que les politiciens, les ministres des finances et les régulateurs de l'assurance ont le devoir de communiquer quant à la signification du marché unique pour le secteur afin d'encourager à la participation et de favoriser l'adhésion. Elles exhortent également l'Organisation des Assurances Africaines à définir une vision commune de l'assurance qui représente les intérêts de tous les assureurs et réassureurs du continent. Parallèlement, elles se montrent désireuses de soutenir l'OAA dans l'aménagement du futur de la ZLECAf en participant aux discussions avec les autorités de surveillance et les ministères.

Présentation de la ZLECAf

L'accord portant création de la ZLECAf a été signé par 54 États membres de L'Union Africaine, et déjà ratifié par 36 d'entre eux

L'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est entré en vigueur le 30 mai 2019, après que 22 pays, soit le seuil minimal, aient déposé leur ratification auprès de L'Union Africaine. La phase opérationnelle de la ZLECAf a été lancée lors de la 12^e session extraordinaire de l'Union sur la ZLECAf organisée à Niamey, au Niger, le 7 juillet 2019. Au 17 mars 2021, 54 des 55 États membres de l'Union Africaine (à l'exception de l'Érythrée) ont signé l'accord portant création de la ZLECAf, et 36¹ l'ont ratifié. Une popularité qui traduit clairement l'espoir que cette zone de libre-échange apportera une plus grande prospérité au continent.

Une intégration économique de cette ampleur créerait un marché continental unique de plus de 1,2 milliard de personnes, avec un produit intérieur brut de plus de 2 500 milliards de dollars des États-Unis et leverait les barrières existantes à la circulation des biens, services, personnes et capitaux sur le continent. En termes de population, la ZLECAf serait la plus vaste zone de libre-échange au monde. Ces dernières décennies, l'Afrique a déjà perçu les avantages de s'unir à un niveau plus modeste, dans les Communautés économiques régionales (CER). La ZLECAf entend capitaliser sur les forces existantes de ces unions pour en créer une encore plus vaste et plus solide. D'après le FMI, le commerce intrarégional devrait progresser de plus de 80 %, tandis que les effets négatifs sur les échanges avec les pays non membres devraient être relativement limités. Cette croissance devrait apporter 60 milliards de dollars des États-Unis supplémentaires aux exportations africaines et soutenir les efforts continus de diversification.

¹ Afrique du Sud, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Ile Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République arabe sahraouie démocratique, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Tunisie, Zimbabwe et Zambie.

Allianz 

Allianz in Africa

An insurer at the heart of the African economy since **1912**, with **1,500 employees** in **12** countries and partners working to serve customers on **49** markets.

Providing micro-insurance solutions for **1.7 million** low-income families and individuals in Africa.

Visit www.allianz-africa.com



Présentation de la ZLECAf

La ZLECAf compte huit objectifs stratégiques : (1) créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes ; (2) contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements ; (3) créer une union douanière continentale ; (4) développer le commerce intra-africain ; (5) résoudre les défis liés aux adhésions redondantes dans les accords économiques régionaux ; (6) promouvoir le développement économique inclusif et durable ; (7) renforcer le développement industriel ; et (8) renforcer la compétitivité.

La mise en œuvre de la ZLECAf devrait non seulement dynamiser les échanges intra-africains, mais également favoriser l'industrialisation en donnant une plus grande latitude aux entreprises. La ZLECAf nécessitera également l'établissement de chaînes de valeur transfrontalières et une montée en volume et en gamme des investissements. L'Union Africaine s'attend également à ce que les entreprises puissent mieux accéder aux marchés mondiaux et mieux les approvisionner. Les échanges renforcés au sein du continent favoriseront également l'emploi et les avancées sociales, et donneront un plus large choix aux consommateurs. Toutefois, la libéralisation des échanges en elle-même ne pourra pas faire baisser la pauvreté sans le développement du secteur financier, d'une éducation de meilleure qualité et de structures de gouvernance fortes².

Les pays africains ayant ratifié l'accord s'engagent à libéraliser 90 % des lignes tarifaires existantes sur les produits échangés au sein de la ZLECAf. Les pays les moins avancés (PMA) devraient parvenir à cet objectif d'ici 10 ans, et les non-PMA sur une période de 5 ans. Les produits sensibles, qui représentent jusqu'à 7 % des lignes tarifaires, seront pleinement libéralisés sur 13 ans pour les PMA, contre 10 pour les non-PMA. Enfin, 3 % des lignes tarifaires sont exclues de la libéralisation, à condition que la valeur des échanges dans ces lignes ne dépasse pas 10 % du total des échanges avec l'Afrique.

La question cruciale pour l'avenir est de savoir si la ZLECAf pourra, d'un simple accord de libre-échange, évoluer vers une union douanière. Par exemple, la vision à long terme de l'UE est un accord commercial de continent à continent, fondé sur la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf³. Une réalité possible uniquement si la ZLECAf atteint le rang d'union douanière appliquant un tarif extérieur commun. Bien que la concrétisation d'un pareil scénario prendrait probablement 15 à 20 ans, le fait que l'UE s'appuie déjà sur le discours de l'Union Africaine à propos de la ZLECAf en tant que bloc unique est encourageant.

La plupart des pays et régions préparent déjà des stratégies de mise en œuvre

Au mois de mars 2021, on dénombrait 41 pays et 4 Communautés économiques régionales (CER) soutenus par la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), qui se trouvaient à diverses phases de préparation de stratégies nationales et régionales dans le cadre de la ZLECAf, identifiant les secteurs stratégiques d'intérêt national et les interventions pertinentes afin de s'assurer que les pays et régions participent à part entière à l'accord et en profitent pleinement.

Onze pays ont déjà validé leur stratégie de mise en œuvre : le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe. Ces stratégies visent à compléter le cadre de développement plus large de chaque pays ou région, notamment à l'égard des politiques commerciales et d'industrialisation. Certains de ces pays s'affairent déjà à la mise en œuvre de leur stratégie pour la ZLECAf et ont mis sur pied des comités nationaux afin d'assurer une bonne coordination de l'implémentation, de la cohérence des politiques et de la transposition effective de l'accord.

² Le Goff et Singh (2013): Does Trade Reduce Poverty? A View from Africa, *Journal of African Trade*

³ Comité économique et social européen (mars 2021, en anglais) : https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/madame_synowiec_.pdf

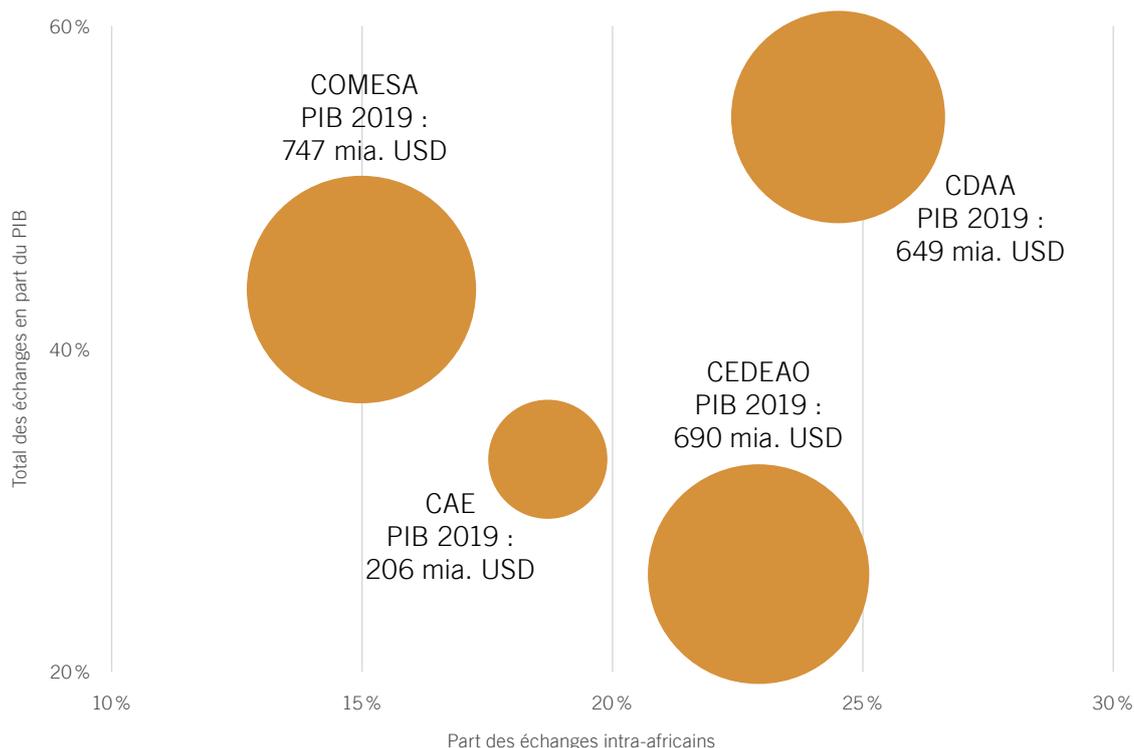
Communautés économiques régionales établies en Afrique

La ZLECAf capitalisera sur les résultats des Communautés économiques régionales

Selon les principes de négociation de la ZLECAf, l'approche privilégiée consiste à s'appuyer sur les résultats des huit Communautés économiques régionales (CER), à savoir la COMESA, la CDAA, la CAE, la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD, l'IGAD et l'UMA. Les négociations portant sur les tarifs et leur libéralisation interviendront uniquement entre des États parties sans accords commerciaux existants, et le taux de base appliqué à ces tractations sera celui des taux tarifaires de la nation la plus favorisée (NPF)⁴.

Graphique 1 : Sélection de Communautés économiques régionales : PIB 2019 en milliards d'USD, part des échanges dans le PIB (en %) et part des échanges intra-africains (en %)

(La taille de la bulle représente le PIB en milliards d'USD)



Source : Portail de données de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Données collectées en avril 2021.

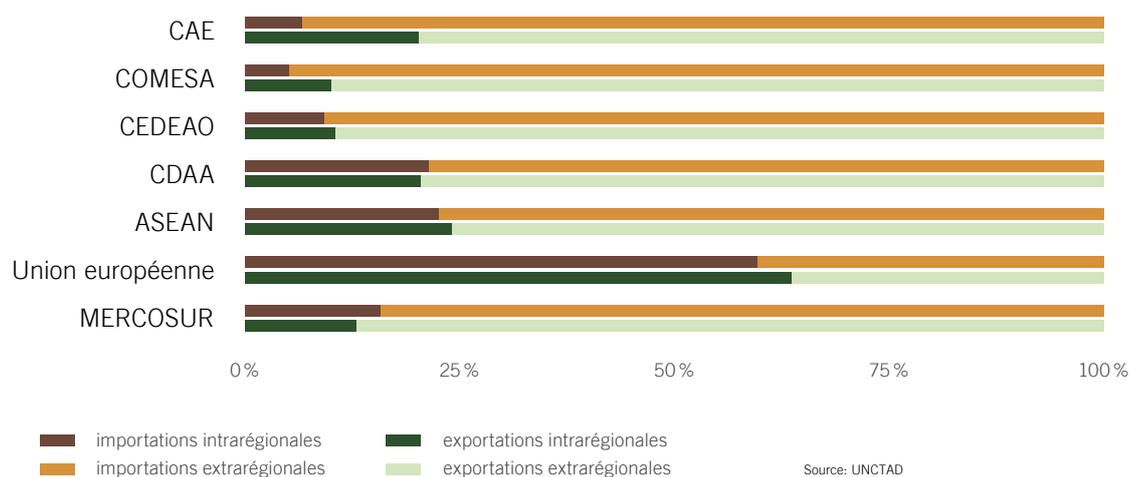
⁴ Tarif normal non discriminatoire appliqué aux importations (à l'exclusion des tarifs préférentiels prévus par les accords de libre-échange et autres régimes ou tarifs appliqués dans le cadre de contingents).

Présentation de la ZLECAf

Malgré l'établissement de ces CER, les échanges intra-africains sont en deçà des autres régions, comme l'Union européenne ou l'ASEAN. La position de l'Afrique dans de nombreuses chaînes de valeur mondiales reste dominée par ses exportations de matières premières, et les efforts d'intégration passés n'ont par conséquent pas répondu aux attentes. Cette sous-performance s'explique par de nombreuses raisons, notamment par le manque de réformes nationales complémentaires pour améliorer l'offre intérieure, ainsi qu'un faible niveau de mise en œuvre des accords, pour partie du fait de l'absence de cadres institutionnels forts les soutenant. Dans ce contexte, des adhésions multiples et redondantes à des groupes d'intégration économiques régionaux ont également entraîné de la complexité, une faible application et de l'incertitude.

Les échanges intrarégionaux en Afrique sont en deçà du niveau européen et de l'ASEAN

Graphique 2 : Sélection de communautés économiques régionales : part des exportations et importations intrarégionales et extrarégionales, moyenne 1995 – 2015, en %



Bien que les accords commerciaux intra-africains aient progressivement facilité une diminution substantielle des tarifs sur les marchandises, les barrières non tarifaires, telles que le manque d'infrastructure, la faible qualité de la logistique des échanges ainsi que l'accès au crédit et au capital humain restent élevées pour la plupart des pays africains.

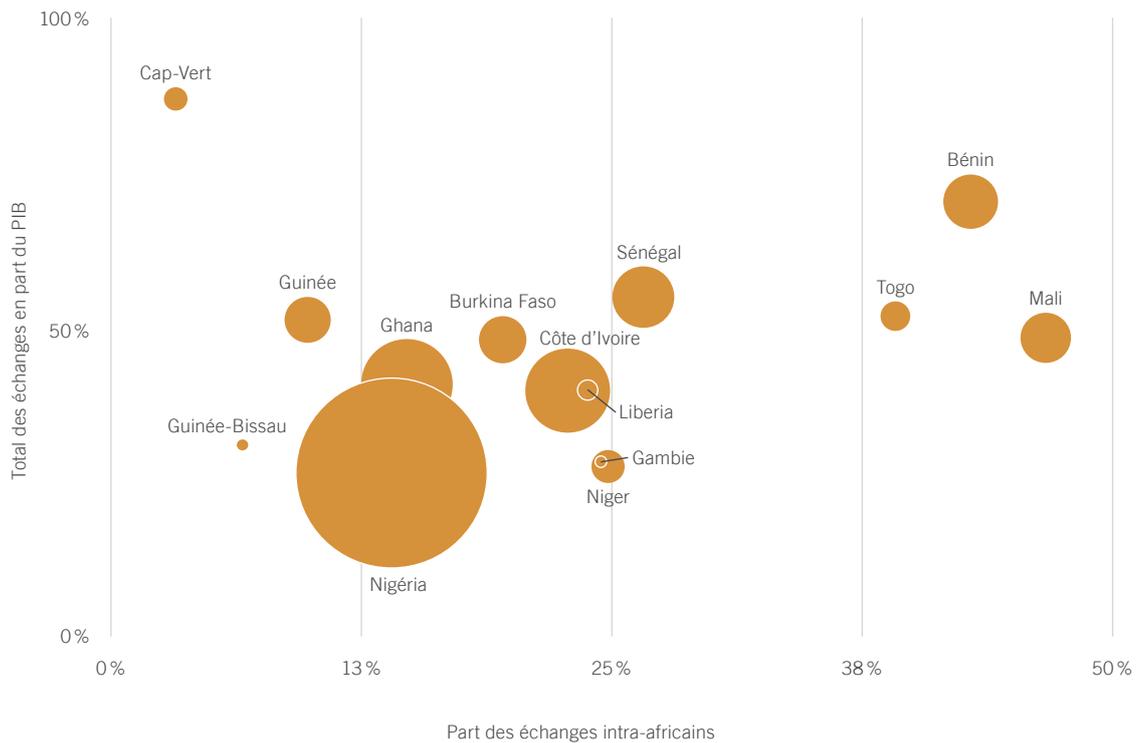
Présentation de la ZLECAf

CEDEAO – Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest

La première activité d’intégration économique en Afrique de l’Ouest remonte à 1945, lorsque la création du franc CFA regroupa les pays francophones de la région au sein d’une union monétaire. En 1972, une première proposition d’union des États de l’Afrique de l’Ouest fut développée, conduisant in fine à la signature du traité de Lagos et la création de la CEDEAO⁵ en mai 1975. La vision de la CEDEAO est de créer une région sans frontières où les populations peuvent accéder aux abondantes ressources et les utiliser, tout en créant des opportunités dans des conditions durables. En outre, la CEDEAO a pour but d’être une région gouvernée selon des principes de démocratie, d’État de droit et de bonne gouvernance.

Graphique 3 : Sélection de pays de la CEDAO : volume des échanges 2019/2018** (valeur totale des importations et exportations), part des échanges dans le PIB (en %) et part des échanges intra-africains (en %)

(La taille de la bulle représente le PIB)



** 2018 : Côte d’Ivoire et Sénégal

Source : Faber Consulting AG, sur la base des données de la Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde 2019

5 Pays membres de la CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d’Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigéria, Sierra Leone, Sénégal et Togo.

Présentation de la ZLECAf

La région de la CEDEAO est caractérisée par deux zones : (1) l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁶ et (2) la Zone monétaire ouest-africaine (ZMOA)⁷. Les pays dans la région de l'UEMOA, composant une partie de la zone d'union monétaire CFA, ont davantage échangé que les pays utilisant leur devise souveraine au sein de la ZMOA en raison de solides indicateurs macro-économiques coordonnés par la BCEAO⁸, leur banque centrale. Toutefois, selon la Banque Africaine de Développement (BAD), toute la région de la CEDEAO souffre de barrières commerciales et non commerciales, responsables d'un très faible niveau d'échanges intrarégionaux. Par conséquent, les échanges intrarégionaux en Afrique de l'Ouest restent inférieur à 12 % de l'ensemble des échanges. Une étude empirique publiée en 2019⁹ a démontré que les devises souveraines dans la sous-région de la CEDEAO constituent des barrières aux échanges en raison des effets défavorables de la volatilité des taux de change. En revanche, une union monétaire élimine les effets de la volatilité des taux de change, et garantit la transparence des prix entre les États membres.

COMESA – Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) a été créé en 1994, remplaçant la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe établie en 1981. Le COMESA a adopté une approche développementale en matière d'intégration régionale, avec pour objectif premier de constituer une vaste unité économique et d'échange en mesure de surmonter certaines des barrières auxquelles font face les différents États. En octobre 2000, le COMESA a lancé une zone de libre-échange, suivie par une union douanière en juin 2009, bien que cette dernière ne soit pas encore opérationnelle. Avec 21 États membres¹⁰, le COMESA est le plus grand accord commercial régional (ACR) d'Afrique en termes de population et de dimension économique.

⁶ Pays membres de l'UEMOA : Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Mali, Bénin, Guinée-Bissau, Sénégal et Niger

⁷ Pays membres de la ZMOA : Nigéria, Ghana, Guinée, Sierra Leone, Gambie et Liberia

⁸ Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

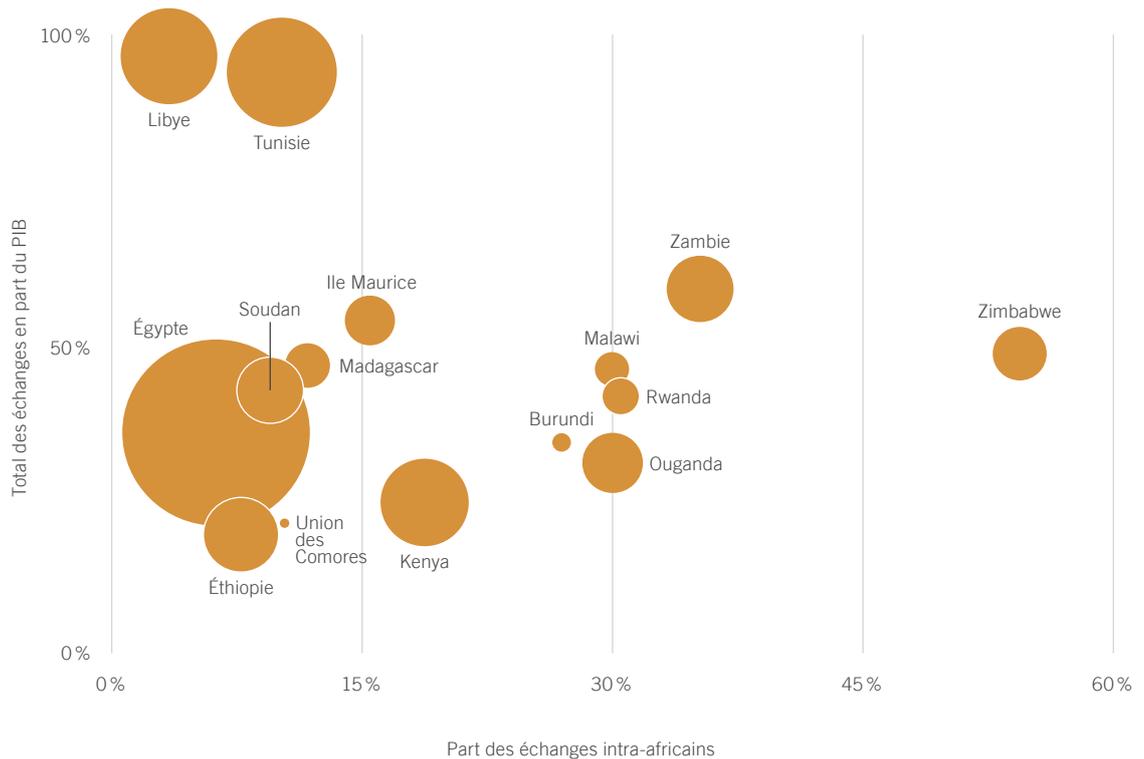
⁹ MPRA (2019): The Prospect Of ECOWAS Currency Union On Intra-Regional Trade

¹⁰ Burundi, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.

Présentation de la ZLECAf

Graphique 4 : Sélection de pays du COMESA : volume des échanges 2019 (valeur totale des exportations et importations), part des échanges dans le PIB (en %) et part des échanges intra-africains (en %)

(La taille de la bulle représente le volume total des échanges)



Source : Faber Consulting AG, sur la base des données de la Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde 2019

Parmi les 21 États membres du COMESA, seuls 16 font partie de l'accord de libre-échange du COMESA. À l'inverse d'autres blocs d'échanges régionaux en Afrique et hors du continent, l'intégration régionale au sein du COMESA n'a pas réussi à doper les échanges au sein des pays membres.

La plupart des États membres du COMESA partagent des profils exportateurs similaires, notamment de produits de base, à forte intensité de main-d'œuvre, et affichent un faible développement technologique. En général, les membres du COMESA sont plus susceptibles d'échanger avec leurs voisins immédiats plutôt qu'avec les pays plus lointains, en raison de la proximité géographique et des liens culturels et économiques. Une réalité qui suggère que d'autres facteurs comme les coûts de transport, les barrières logistiques, un faible développement des infrastructures et un manque de complémentarités commerciales ont entraîné la plupart des membres à échanger avec leurs voisins immédiats, réduisant le coût du transport des biens et des services lié à la distance entre les pays de la région¹¹.

11 Tolessa Shanko Kerore (2019): Determinants of Intra-Regional Trade Flows in the Common Market for Eastern and Southern Africa

Présentation de la ZLECAf

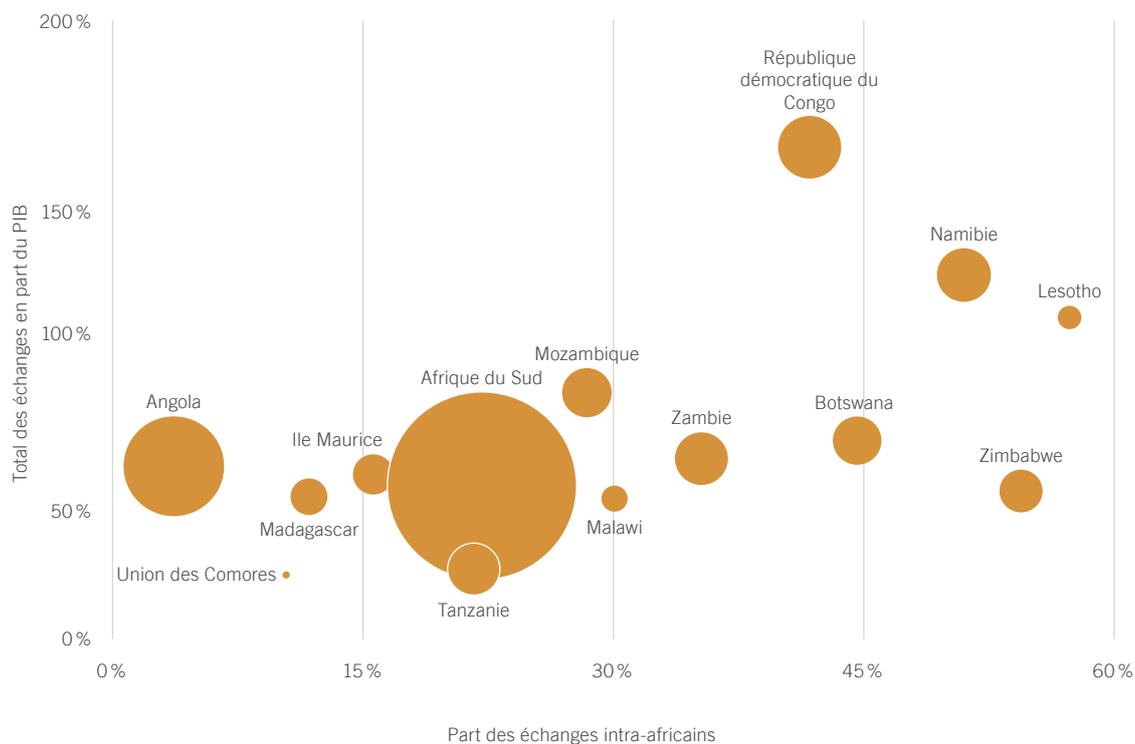
CDAA – Communauté de développement de l’Afrique australe

La Conférence de coordination pour le développement de l’Afrique australe (CCDAA), instaurée le 1er avril 1980, est devenue la Communauté de développement de l’Afrique australe (CDAA) le 17 août 1992 à Windhoek, en Namibie. Ce jour-là, le traité de la CDAA fut adopté, redéfinissant la base de la coopération entre les États membres¹², la faisant passer d’une association libre à un accord juridiquement contraignant. La vision de la CDAA est de créer une région affichant un degré élevé d’harmonisation et de rationalisation, permettant le regroupement de ressources en vue d’atteindre une autosuffisance pour améliorer le niveau de vie des populations de la région.

Le traité de la CDAA définit les principaux objectifs de la communauté : (1) assurer le développement et la croissance économique, (2) réduire la pauvreté, (3) améliorer le niveau et la qualité de vie des habitants de l’Afrique australe et (4) soutenir les personnes socialement défavorisées à travers l’intégration régionale.

Graphique 5 : Sélection de pays de la CDAA : volume des échanges 2019 (valeur totale des exportations et importations), part des échanges dans le PIB (en %) et part des échanges intra-africains (en %)

(La taille de la bulle représente le volume total des échanges)



Source : Faber Consulting AG, sur la base des données de la Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde 2019

12 États membres de la CDAA : Angola, Afrique du Sud, Botswana, République démocratique du Congo, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Union des Comores, Zambie et Zimbabwe.

Présentation de la ZLECAf

En 2019, seuls 24,5 % de l'ensemble des échanges au sein de la CDAA ont été intra-africains, mais la plupart de ces échanges sont intervenus au sein de la région de la communauté. Entre 1995 et 2015, l'échange intra-CDAA a représenté en moyenne environ 21 % de la totalité des exportations et importations. Bien que ces chiffres soient plus élevés que la part des échanges intrarégionaux dans la plupart des autres CER africaines, le faible niveau d'échanges intra-CDAA signifie que la région pourrait faire plus pour s'attaquer aux facteurs expliquant que les États membres commercent davantage avec le monde extérieur qu'au sein de la région. Parmi d'autres facteurs, des études ont révélé que les pays de la CDAA échouent à commercer entre eux en raison d'une industrie manufacturière inefficace. Par rapport aux autres communautés régionales du continent, la CDAA souffre d'un déficit de diversification, avec une dépendance croissante aux ressources naturelles et à l'exportation de produits non transformés, caractérisée par un secteur industriel en stagnation.

La ZLECAf s'appuie sur les négociations de l'accord sur la zone tripartite de libre-échange

La ZLECAf s'appuie sur les négociations de l'accord sur la zone tripartite de libre-échange (TFTA). La TFTA comprend la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).

En octobre 2008, les États membres de la COMESA, de la CEA et de la CDAA ont convenu de négocier un accord sur la zone tripartite de libre-échange (TFTA) en vue de réunir, sur un marché commun, les pays des trois blocs économiques régionaux. La TFTA a été officiellement lancée en juin 2015 à Charm el-Cheikh en Égypte. Les chefs d'État et de gouvernement s'y étaient réunis pour conclure des négociations en suspens sur les règles d'origine, les recours commerciaux et les offres tarifaires. Toutefois, en raison d'une série de difficultés rencontrées lors du processus, la date butoir de juin 2016 n'a pas pu être tenue, et le début de la seconde phase des négociations – portant sur les échanges de services et autres questions commerciales – a été repoussé. En février 2020, l'ensemble des annexes à l'accord ont été finalisées et les négociations sur les règles d'origine et l'échange des offres tarifaires sont proches d'aboutir. L'accord TFTA a été signé par 22 des 27 pays membres, et il entrera en vigueur une fois qu'il aura été ratifié par 14 d'entre eux. À ce jour, il a été signé et ratifié par huit pays, à savoir le Burundi, le Kenya, l'Égypte, le Rwanda, l'Ouganda, l'Afrique du Sud, la Namibie et le Botswana.

Malgré un grand nombre d'accords d'échanges préférentiels, le commerce intra-africain demeure largement en deçà de son potentiel

En 2014, une analyse comparative¹³ des Communautés économiques régionales que sont la CAE, la CEDEAO et la CDAA a identifié les points communs majeurs suivants ayant trait aux efforts d'intégration régionale en Afrique :

1. En raison d'une mise en œuvre souvent lente et limitée, il existe un potentiel important d'amélioration de la conformité en abordant les aspects pratiques. Les États membres sont davantage susceptibles de se conformer aux lois et obligations de la communauté lorsque les parties prenantes concernées ont été actrices à part entière de leur développement au cours des négociations.
2. L'application juridique doit être assurée. Le statut du droit régional et son application doivent être clarifiés, une procédure en manquement définissant un rôle clair du secrétariat régional / de la commission régionale être développée et une cour de justice établie.
3. Les mécanismes de surveillance doivent être instaurés ou améliorés. Les secrétariats jouent un rôle majeur en matière de leadership technique. Ce dernier peut se traduire par des directives portant sur des secteurs particuliers, une assistance à la mise en œuvre au moyen de la révision de l'application de la législation nationale, ou encore par une aide à la mise en place de garde-fous et à l'ajustement de l'économie pour faciliter la conformité.

Le grand nombre d'accords commerciaux préférentiels mis en œuvre au cours des cinquante dernières années a alimenté un entrelacs d'organisations régionales redondantes. Chaque pays africain est membre d'au moins un accord économique régional, et nombre d'entre eux sont même signataires d'au moins cinq accords du genre, voire plus. Et malgré ces efforts, les échanges intra-africains restent bien en deçà de leur potentiel.

¹³ GIZ (2014): Supporting the Implementation of the Regional Integration Agenda – Achieving Compliance in the Member States of EAC, ECOWAS and SADC



Pour moi, la Zone de libre-échange continentale africaine devrait changer la donne, car l'accord qui la crée en fera le plus grand espace de libre-échange au monde en nombre de pays participants. La ZLECAf fera ainsi figure d'exemple pour la planète, tout en offrant une opportunité de promouvoir la bonne gouvernance grâce à l'intégrité commerciale à la fois à l'échelle mondiale et sur le continent africain.

Tope Smart

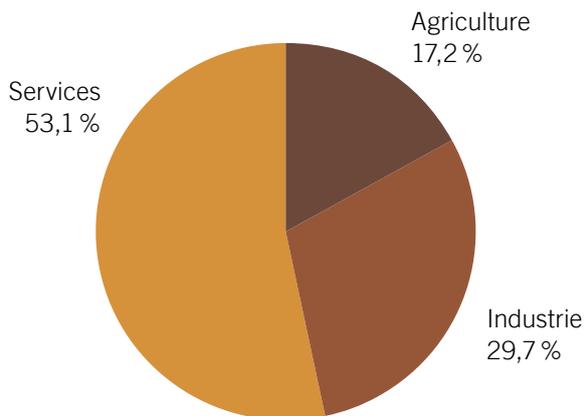
**Directeur Général du groupe et Dirigeant principal
NEM Insurance**

Pertinence de la ZLECAf pour le secteur des services financiers et de l'assurance / la réassurance

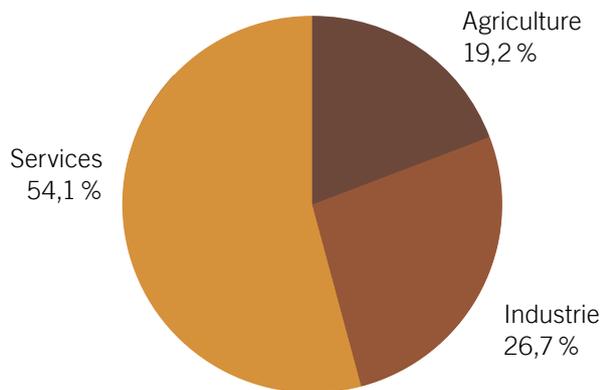
Le secteur des services est de loin le principal contributeur à la croissance du PIB du continent

Traditionnellement, une économie est bâtie autour de trois secteurs : l'agriculture, l'industrie et les services. Le secteur tertiaire est déjà – et de loin – le plus grand secteur d'Afrique, avec une contribution de 53 % au PIB du continent en 2020, suivi du secondaire avec 30 % et du primaire avec 17 %. Il est également un important pourvoyeur d'emplois, un statut qu'il développe. Tandis que l'agriculture reste la principale source d'emploi dans des pays comme l'Angola, le secteur des services en Afrique du Sud ou en Ile Maurice emploie plus de 60 % des actifs¹⁴. Le poids réel du tertiaire dans le développement économique de l'Afrique est supérieur à ce qu'indiquent les chiffres, car les services sont souvent difficiles à répertorier, le secteur étant bien plus informel que l'industrie manufacturière par exemple.

Graphique 6: Afrique PIB 2020 : 2 600 milliards d'USD



Graphique 7: Afrique subsaharienne PIB 2020 : 1 900 milliards d'USD



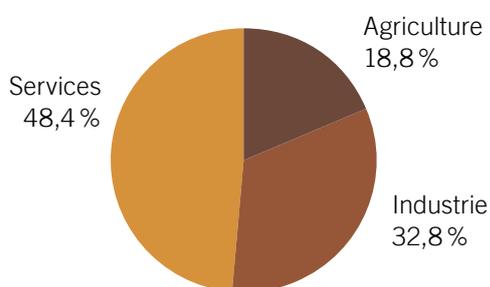
Source: Banque africaine de développement

14 Brookings (2017): Africa in Focus Figures of the week: Sub-Saharan Africa's labor market in 2017.

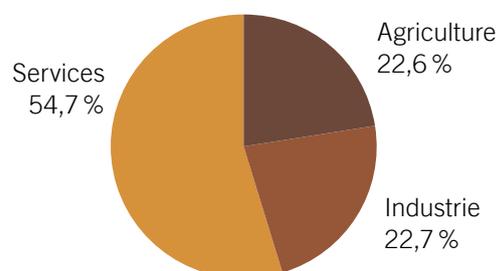
Présentation de la ZLECAf

Les contributions des secteurs au PIB affichent peu de différences au sein des différentes régions et CER établies en Afrique, à l'exception de la CDAA. Cette dernière est largement déterminée par les caractéristiques et la dynamique de l'économie sud-africaine (moindre contribution du secteur agricole et plus forte contribution des deux autres secteurs). En comparaison continentale, la part du secteur primaire dans le PIB est légèrement supérieure en Afrique subsaharienne, alors que celle du secteur industriel est légèrement inférieure.

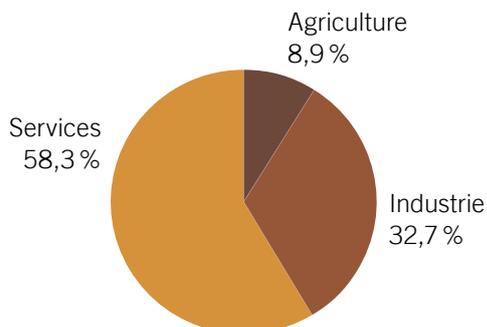
Graphique 8: COMESA PIB 2020 : 926 milliards d'USD



Graphique 9: CEDEAO PIB 2020 : 773 milliards d'USD



Graphique 10: CDAA PIB 2020 : 713 milliards d'USD

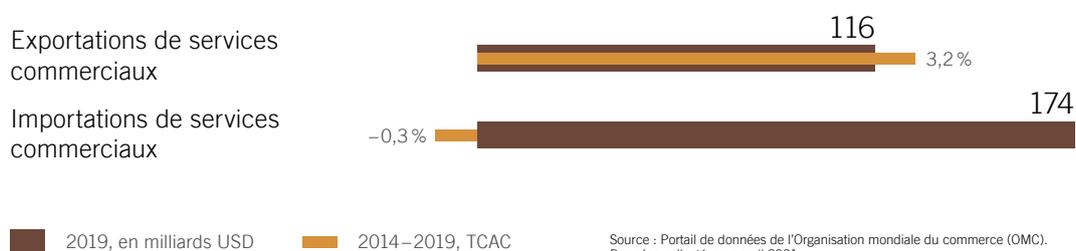


Source: Banque africaine de développement

Les pays africains sont importateurs nets de services commerciaux, mais leur déficit commercial se réduit

Le commerce de services, que ce soit par le biais de l'offre transfrontalière, de la consommation à l'étranger, de l'établissement d'une présence commerciale à l'étranger ou de la circulation des personnes, est l'un des aspects essentiels de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le marché étendu qu'il créera devrait stimuler ces échanges, amenant une stabilisation financière et la promotion des investissements transfrontaliers.

Graphique 11 : Importations et exportations de services commerciaux des pays africains (2019, en milliards d'USD) et taux de croissance annuel composé 2014 – 2019 (TCAC, %)



Malgré la prééminence économique des services pour l'Afrique, les échanges dans ce secteur restent largement en deçà de leur potentiel sur le continent ; en effet, ils ne représentent que 22 % des échanges africains. Les exportations restent fortement concentrées sur l'agriculture et les produits primaires¹⁵. L'Afrique représente seulement 2 % des exportations mondiales de services, et au niveau du continent, ces exportations sont largement dominées par le tourisme, qui compte pour 42 % du total.

¹⁵ CNUCED (2017) : Rôle de l'économie et du commerce des services dans la transformation structurelle et le développement équitable

Présentation de la ZLECAf

Le Nigéria est le plus grand importateur de services commerciaux ; le Maroc, l'Égypte et la Tanzanie affichent des balances commerciales largement positives

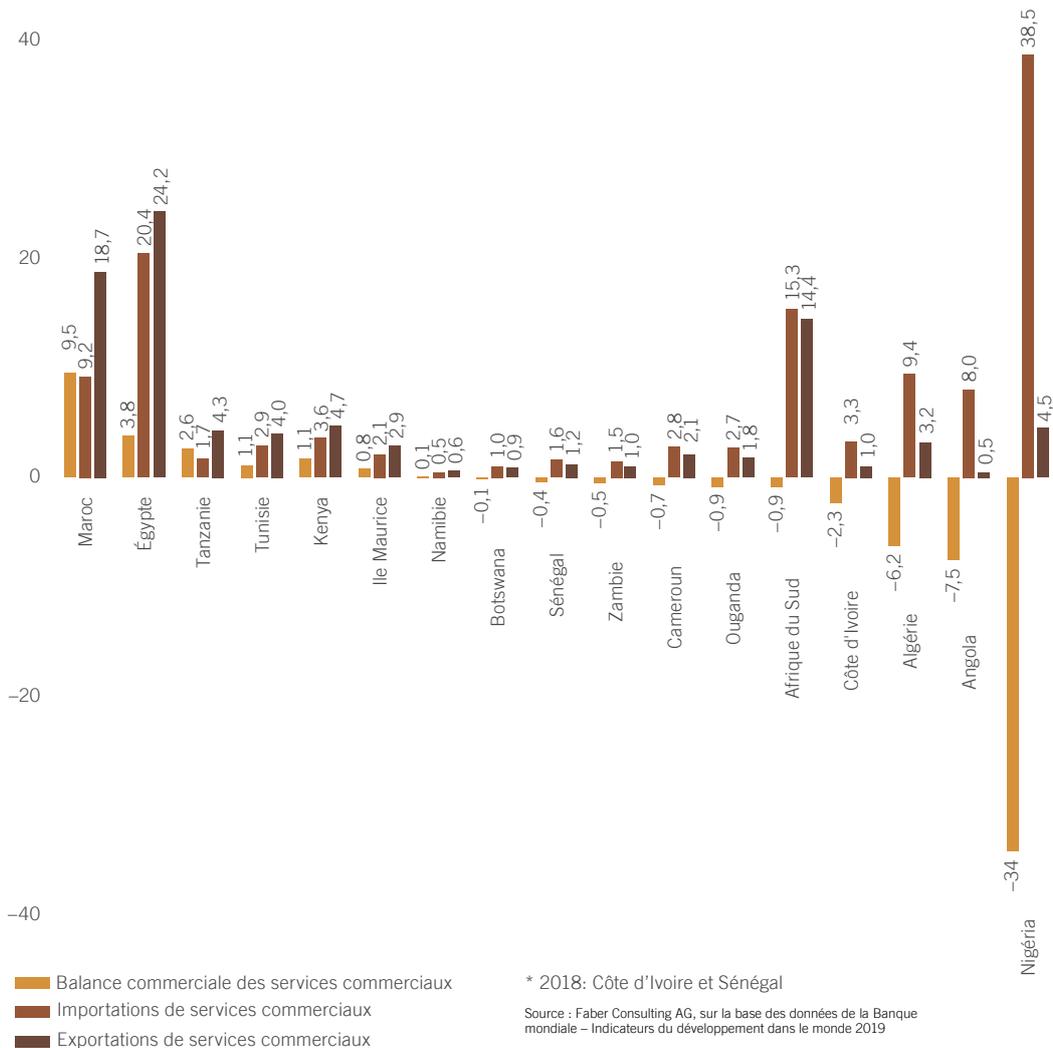
Contrairement aux pays à faible revenu, ceux à haut revenu s'appuient principalement sur des services à haute valeur comme les services financiers, commerciaux, d'assurance ou de propriété intellectuelle. En vue d'exploiter l'immense potentiel de leurs secteurs tertiaires respectifs, les États membres de l'Union Africaine ont décidé de les libéraliser progressivement à travers la ZLECAf. L'accord portant création de la ZLECAf comprend un protocole spécifique sur le commerce des services. Toutefois, les négociations pour des engagements spécifiques en la matière sont toujours en cours, elles sont différentes et souvent plus complexes que celles portant sur le commerce de marchandises. Contrairement aux marchandises précisément, il n'y a pas de tarif douanier appliqué aux services, leur libéralisation ne concerne donc pas la réduction des frais de douane sur un produit. Au lieu de cela, les pays négocient une vaste panoplie de politiques complexes et des questions de politiques publiques sous-jacentes régissant l'accès au marché et la fourniture des services.



Îlot 135, N°2, Cité Administrative Plateau. Ouled Fayet. Alger 16035
Tél : +213 0 23 31 40 75 - Fax : +213 0 23 31 40 81
E-mail : contact@ccr.dz - Site Web : www.ccr.dz

Présentation de la ZLECAf

Graphique 12 : Importations et exportations de services commerciaux, balances commerciales d'une sélection de pays africains en 2019/2018*, en milliards d'USD



L'Union Africaine anticipe non seulement une hausse des exportations de services, mais aussi une croissance dans des secteurs fortement dépendants des services, comme le secteur manufacturier et l'agriculture. Tandis que la libéralisation du commerce sera pilotée par les gouvernements africains, celle des services devrait être portée par le secteur privé, notamment les institutions financières, qui auront une influence majeure sur les politiques et leur mise en œuvre. Alors que la croissance qu'apportera la ZLECAf est susceptible d'attirer davantage d'investissements directs étrangers, la durabilité de la croissance économique à long terme dépendra de la capacité des entreprises locales, à l'assise africaine, à prendre les affaires en main.

La coopération réglementaire doit pleinement appréhender le potentiel de développement dans le secteur de l'assurance

L'harmonisation réglementaire des services financiers est en cours au niveau des Communautés économiques régionales. Cette harmonisation devrait aboutir, les membres des CER partageant déjà des liens étroits dans les sphères juridique, économique, linguistique et sociale. Cependant, donner naissance à un marché continental unique nécessite une plus vaste harmonisation.

L'article 21 du Protocole sur le commerce des services de la ZLECAf prévoit l'élaboration de cadres réglementaires « pour chacun des secteurs, autant que nécessaire, tout en tenant compte des acquis et des meilleures pratiques des CER ». Il s'agit donc de noter que les CER sont parvenues à divers niveaux à la fois d'intégration et de coordination.

La coopération sur le plan réglementaire permet d'instaurer des cadres réglementaires plus solides, facilitant la croissance du marché. En se concentrant sur des domaines prioritaires pour les ensembles de règles communes, la reconnaissance mutuelle et la coopération réglementaire, les cadres réglementaires seront plus faciles à mettre en place, en particulier à l'égard des divers niveaux de capacité et de réglementation. Une situation qui aura la plus forte incidence sur les objectifs en matière de politique dans le secteur financier.

La coopération réglementaire peut revêtir diverses formes¹⁶ :

La **coordination** réglementaire désigne la coordination entre les régulateurs dans différentes juridictions pour aboutir à un ensemble commun de résultats réglementaires souhaités, y compris une surveillance efficace des entités régulées, notamment celles exerçant des opérations transfrontalières. Les outils qui peuvent être utilisés pour soutenir la coordination comprennent le partage d'information, la coopération mutuelle en matière de surveillance et d'application, ainsi qu'une action commune pour la mise en œuvre des domaines d'intérêt commun.

L'**intégration** réglementaire se concentre sur les aspects structurels de la réglementation. Elle est définie comme « le processus par lequel certaines parties ou certains aspects d'un système de réglementation sont reconnus par ou intégrés à un autre système réglementaire en vue de produire un système unique et intégral opérant de manière transfrontalière ».

L'**harmonisation** réglementaire constitue la forme la plus étroite d'intégration réglementaire et inclut généralement non seulement un ensemble commun de règles, mais aussi une autorité de surveillance unique. Une harmonisation exhaustive, comme celle de l'UE, est une chose rare.

Les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)¹⁷, tous membres de la CEDEAO, évoluent selon un cadre réglementaire harmonisé. Une réalité rendue possible par l'union monétaire et l'organe régional de surveillance, à savoir la BCEAO. Cependant, la CEDEAO n'est pas aussi étroitement intégrée : il existe des organismes de réglementation distincts dans chacun des autres pays de la CEDEAO et des restrictions réglementaires sur la participation transfrontalière aux marchés.

Bien que la CAE ne soit pas une union monétaire, elle a atteint un niveau relativement avancé d'intégration de la réglementation financière. Les pays de la CAE travaillent à une réglementation bancaire commune, conforme aux normes internationales dont les Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, mais la surveillance ou la concession de licence à l'échelle régionale ne sont pas encore en place.

¹⁶ Godwin, Ramsay and Sayes (2017): Assessing Financial Regulatory Coordination and Integration with Reference to OTC Derivatives Regulation

¹⁷ Pays membres de l'UEMOA : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

Présentation de la ZLECAf

L'hétérogénéité réglementaire constitue un obstacle majeur à l'expansion transfrontalière des services financiers. Même lorsque les régimes réglementaires tels que le développement du secteur financier, la stabilité et l'inclusion financières ainsi que la protection des consommateurs sont très similaires, les stratégies de mise en œuvre peuvent très fortement varier selon les régulateurs.

Les exigences réglementaires posées aux prestataires de services financiers sont généralement élevées et peuvent considérablement différer d'un pays à l'autre. Actuellement, la plupart des pays africains présentent les caractéristiques suivantes :

- a. Ils ne restreignent pas ou n'ont pas de compétence réglementaire quant à l'utilisation de services financiers à l'étranger.
- b. Ils limitent très fortement la fourniture transfrontalière de services financiers. Généralement, ils n'autorisent pas la vente de services financiers depuis l'étranger à des résidents de leur pays. Les réassureurs régionaux et mondiaux en particulier ont besoin de pouvoir conduire leurs activités librement à l'échelle transfrontalière. Les restrictions transfrontalières de la réassurance limiteront leur capacité à répartir le risque géographiquement et pourraient conduire à de fortes concentrations nationales du risque.
- c. Ils limitent de façon horizontale la présence de personnes physiques. Les individus ne pourront faire des affaires dans un pays que s'ils sont autorisés à y entrer, ce qui correspond souvent à la réglementation en matière de migration. Cependant, une fois qu'ils ont l'autorisation d'accéder à un pays pour y conduire leur activité, les exigences en matière de licence et d'enregistrement peuvent constituer une barrière supplémentaire. En effet, la fourniture de services financiers est souvent conditionnée à l'obtention d'une licence ou à l'inscription à un registre.
- d. Ils adoptent une approche libérale vis-à-vis de la présence commerciale. La plupart des barrières existantes sont formées par les réglementations applicables à l'ensemble des prestataires de services financiers présents dans le pays, tels que les exigences de capitaux et de fonds propres, mais aussi concernant le reporting, les règles de conduite, etc.

Un principe général d'intégration des marchés financiers mondiaux permet aux entités de proposer des services financiers dans d'autres juridictions à des conditions semblables à celles dont profitent les acteurs du marché intérieur. L'intégration du marché est source de nombreux avantages sociaux, notamment l'élargissement de la gamme des services financiers et des opportunités d'investissement dont bénéficient les consommateurs, ainsi qu'une concurrence accrue pour la fourniture de ces services. En outre, les marchés financiers intégrés jouent un rôle de mécanisme de partage du risque facilitant l'assouplissement des cycles économiques et financiers des économies nationales. L'intégration de marché permet également une plus grande diversification du risque, contribuant ainsi à une gestion plus efficace de ce dernier, mais aussi à une meilleure stabilité financière.

La réglementation est certainement capitale pour rendre plus aisée l'intégration de marché. L'homogénéité de la réglementation financière dans l'ensemble des juridictions et la cohérence des exigences imposées aux entités à la présence internationale en particulier peuvent s'avérer être de puissantes incitations aux activités et opérations financières transfrontalières. Au même titre, des règles hétérogènes ou tout type de réglementation discriminant les acteurs étrangers sur les marchés nationaux ont tendance à limiter l'internationalisation de l'activité financière.



En cette année historique où Africa Re fête ses 45 ans d'existence et de succès, c'est une fierté d'être associé à un projet aussi important que le Pouls de l'assurance en Afrique qui met l'accent sur la ZLECAf et est en phase avec deux des missions d' Africa Re : « Promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains » et « soutenir le développement économique de l'Afrique ». En tant qu'organisation formée par 42 États africains, membres de l'Union Africaine, Africa Re salue l'initiative de la ZLECAf et espère qu'une fois mise en œuvre, elle contribuera à l'augmentation du commerce transfrontalier des assurances, ce qui conduira à des marchés plus vastes, à une plus grande diversification des risques assurés, à un plus grand choix pour les consommateurs et à une amélioration des normes de pratique des assurances.

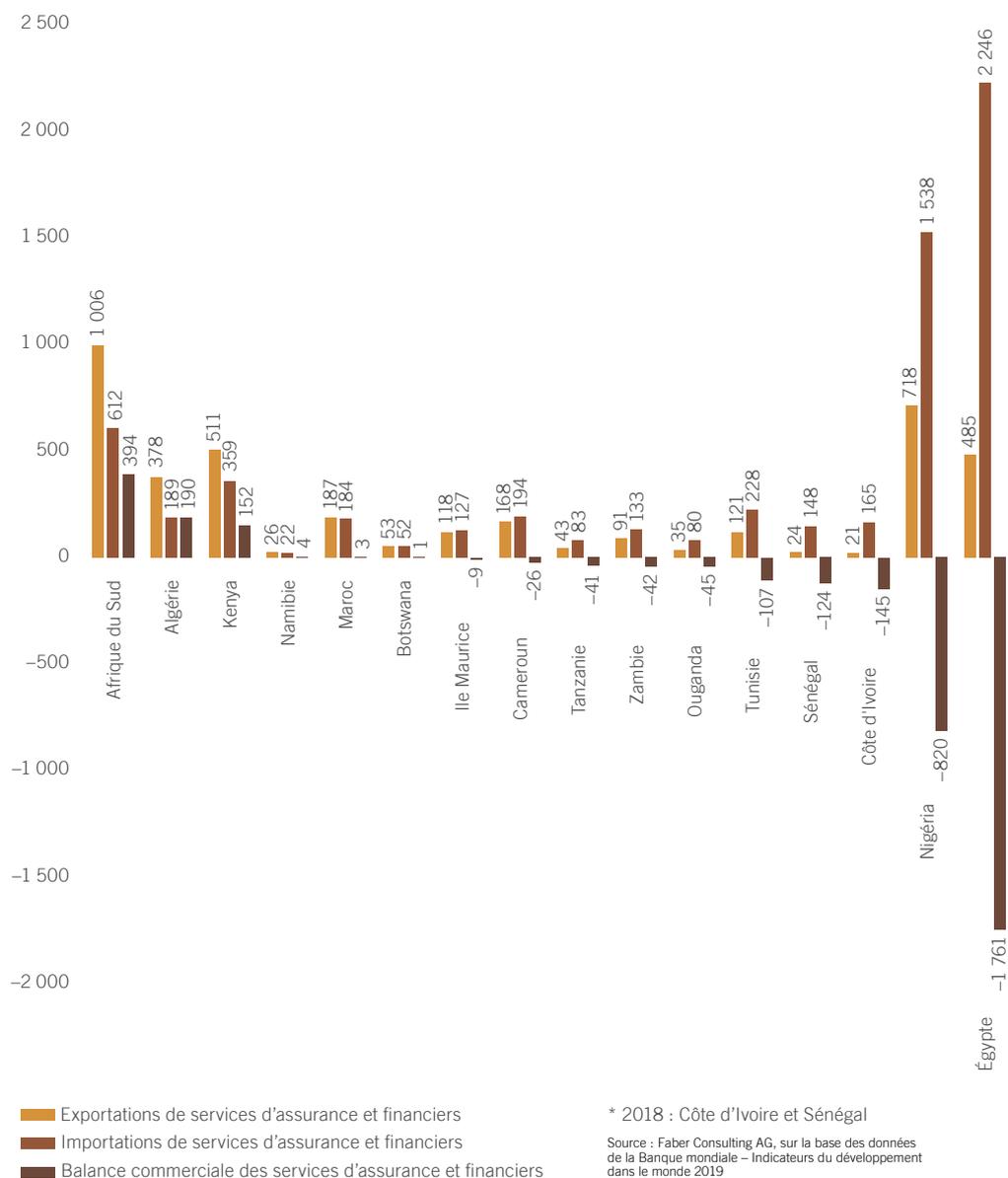
Dr. Corneille Karekezi
Directeur Général du groupe et Dirigeant Principal
Africa Re

Présentation de la ZLECAf

Des marchés financiers et d'assurance avancés, notamment l'Afrique du Sud, le Kenya et le Maroc, sont également des exportateurs nets de services dans ces secteurs

Après l'entrée en vigueur de la ZLECAf, le secteur financier africain devra prouver sa capacité à apporter des solutions historiquement disponibles au sein d'un champ géographique restreint, ou régional.

Graphique 13 : Importations et exportations de services d'assurance et financiers, balances commerciales d'une sélection de pays africains en 2019/2018*, en millions d'USD



Présentation de la ZLECAf

En menant la réforme du commerce africain, le secteur des services financiers connaîtra probablement une formidable croissance. Les prestataires de services financiers pourront aisément saisir les opportunités transfrontalières sans être restreints par le carcan réglementaire complexe et hétérogène des différents pays. Les investisseurs étrangers profiteront très certainement de la simplification des contraintes liées à la gestion d'un ensemble complexe de systèmes différents, et l'investissement direct étranger devrait prospérer. Avec l'augmentation du volume des capitaux et le meilleur positionnement des entreprises pour investir et s'assurer des prêts, le secteur des services financiers bénéficiera directement de ce flux.

La croissance de l'assurance en Afrique a été portée par la croissance économique plutôt que par une plus grande pénétration du marché

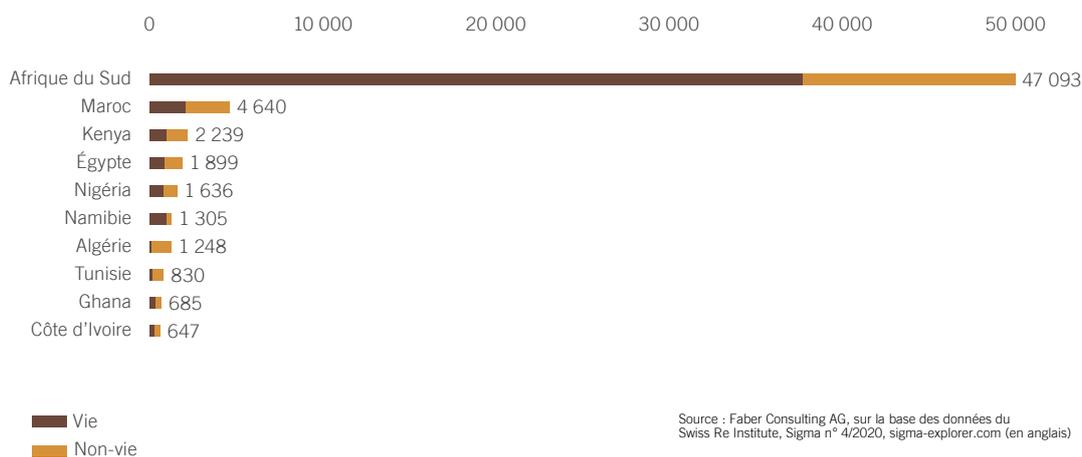
Mesuré à l'aune de la densité (primes par habitant) et de la pénétration de l'assurance (part du volume de primes dans le PIB), le niveau de maturité du marché de l'assurance dans les pays africains est faible. Bien que de nombreux pays du continent aient connu une forte croissance de l'assurance en monnaie locale ces cinq dernières années, elle est principalement à mettre au crédit de la croissance économique plutôt que d'une pénétration plus poussée du marché. Dans la plupart des marchés émergents d'Afrique où l'assurance a progressé plus rapidement que le PIB ces 10 dernières années (au Ghana ou au Maroc par exemple), la croissance s'est souvent doublée de réformes structurelles. Sur ce point, on peut notamment citer la libéralisation et la dérégulation du marché, la mise en application d'une assurance obligatoire ainsi qu'un meilleur accès au marché grâce à une plus grande distribution. Sans oublier les partenariats public-privé et un régime réglementaire favorisant l'innovation et l'accès au marché.

Des réformes structurelles du marché sont une condition sine qua non pour que les avantages de la ZLECAf donnent leur pleine mesure

Plusieurs pays africains, comme le Nigéria, la Tunisie ou les États membres de la CIMA ont récemment renforcé les exigences réglementaires et de capitaux des compagnies d'assurance en vue de garantir leur solvabilité et leur durabilité. Une stratégie qui facilitera certainement la création d'entreprises plus grandes et plus fortes, qui encouragera également la création d'emplois et améliorera le développement de compétences dans le secteur. Ces réformes sont également cruciales en vue de renforcer la confiance des consommateurs et de sensibiliser plus fortement le public. Il s'agit là des fondations permettant aux gouvernements de mener à bien leur programme de transformation du marché.

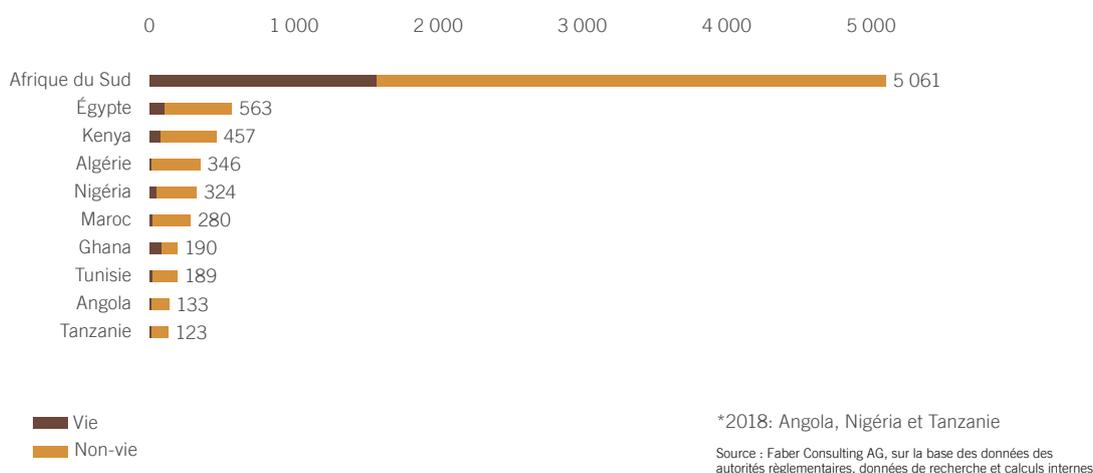
Présentation de la ZLECAf

Graphique 14 : Classement des 10 plus grands marchés de l'assurance en Afrique, primes vie et non-vie directes émises en 2019, en millions d'USD



Les barrières au commerce, formelles et informelles, peuvent avoir un impact dévastateur sur l'efficacité et le fonctionnement des marchés régionaux et mondiaux de la réassurance. Les marchés de la réassurance soutiennent et favorisent une croissance économique nationale continue grâce à la diversification efficiente et efficace du risque. Leur bon fonctionnement repose sur la capacité à regrouper les risques de différentes zones géographiques, y compris les risques liés ou non à des catastrophes. Les barrières aux échanges dans la réassurance limitent la concurrence et les choix pour les consommateurs, et généreront des coûts de réassurance plus élevés et une capacité moindre à long terme.

Graphique 15 : Classement des 10 plus grands marchés de l'assurance en Afrique 2019/2018*, primes vie et non-vie cédées, en millions d'USD



Étude de cas : Africa Re – Un modèle d'intégration et de développement en Afrique

par le Dr Corneille Karekezi, Directeur général du groupe et Dirigeant principal, Africa Re

Introduction

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est la dernière initiative en date, et potentiellement enrichissante pour les nations africaines, en vue d'instaurer un marché commun qui englobera 55 pays, environ 1,3 milliard de personnes et un produit intérieur brut (PIB) cumulé d'environ 2 500 milliards de dollars américains, d'après les statistiques du Fonds monétaire international. Les restrictions actuelles pesant sur les échanges au sein du continent sont plus importantes qu'avec le reste du monde. Tandis que les exportations intrarégionales représentent environ 50 % des échanges en Asie et 69 % en Europe, seuls 17 % des exportations africaines demeurent sur le continent. Le fait que la ZLECAf soit porteuse de grands espoirs n'est donc pas une surprise. D'après la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), les échanges intra-africains devraient connaître un bond de 52 %, encourageant les fabricants et prestataires de services à exploiter des économies d'échelle.

Toutefois, la ZLECAf n'est pas la première ni la seule initiative visant à promouvoir l'intégration africaine, à surmonter la pauvreté et à réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Lors de la création en 1963 de l'Organisation de l'Unité Africaine de l'époque, l'objectif était déjà de coordonner et d'intensifier la coopération des nations africaines ainsi que d'améliorer la prospérité et de dépasser l'héritage colonial. De la même façon, l'Union Africaine, qui a succédé à l'OUA en 2002, est aujourd'hui le fer de lance des travaux portant sur la ZLECAf et continue de piloter la coopération ainsi que l'intégration des pays africains en vue d'accélérer la croissance et le développement économique du continent. À un niveau plus régional, les huit Communautés économiques régionales (CER) qui ont émergé de façon individuelle dans toute l'Afrique poursuivent un objectif similaire, à savoir faciliter l'intégration économique ainsi que la paix, la sécurité, le développement et la bonne gouvernance.

La création de la Banque Africaine de Développement (BAD) en 1964 reflète la poursuite des ambitions politiques à un niveau économique en vue de porter la transformation socio-économique de l'Afrique, en s'appuyant sur l'intégration de l'économie. L'année 1976 vit la création d'Africa Re à travers une initiative menée par la BAD, avec pour mission de faire progresser le secteur de l'assurance et de la réassurance sur le continent en améliorant les capacités de rétention de souscriptions et soutenant le développement économique du continent.

Ces initiatives et institutions sont riches d'enseignements alors que les parties prenantes commencent à traduire les ambitions de la ZLECAf en matière d'intégration et d'avancée économique du secteur de l'assurance ces prochaines années. À l'échelle institutionnelle, l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) en qualité de représentation panafricaine, l'Association des Autorités Africaines de Contrôles des Assurances (3ACA), les principaux acteurs du secteur (assureurs, réassureurs et courtiers), les services de support comme les experts en sinistres et les associations régionales joueront un rôle clé pour définir les attentes du secteur et accompagner la transition vers un marché intégré comme le prévoit la ZLECAf.

Africa Re : une intégration du marché réussie

L'expansion d'Africa Re et la façon dont l'entreprise accomplit son mandat aujourd'hui peuvent être considérées comme un exemple à suivre pour le développement de la ZLECAf, tant en termes d'enseignements à tirer que de pièges à éviter. Après la création d'Africa Re, nous avons enregistré lors de notre premier exercice 1977/1978 des primes brutes à hauteur de 3,56 millions de dollars américains, nos fonds propres s'élevant à 4,55 millions de dollars américains et nos actifs totaux à 5 millions.

Aujourd'hui, près de 45 ans plus tard, nous avons enregistré des primes annuelles de 845 millions de dollars, généré un bénéfice net proche de 100 millions, les capitaux propres s'élèvent à 975 millions et le total des actifs dépasse 1 770 millions, d'après les comptes de 2019 audités. Avec la dépréciation continue des monnaies africaines face au billet vert, notre performance réelle en devise locale a été encore plus impressionnante. Malgré la pandémie de Covid-19 et son impact négatif sur les activités économiques mondiales, la performance de 2020 ne devrait pas être moins impressionnante. L'entreprise a également été classée parmi les meilleurs groupes mondiaux de réassurance des 10 dernières années par AM Best et Standard & Poor's.

Notre performance a été portée par l'intégration d'Africa Re à l'économie du continent, et notamment ses marchés d'assurance et de réassurance. Notre entreprise, lancée par les plénipotentiaires de 36 États membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et la BAD, a constamment élargi son actionariat. Aujourd'hui, 41 États membres de l'Union Africaine – successeuse de l'OUA – et près de 114 assureurs et réassureurs africains – issus des États membres – sont devenus actionnaires d'Africa Re – chaque groupe possédant environ un tiers de la société. De plus, la BAD détient environ 8,40 % des actions, tandis que nos trois actionnaires non régionaux, à savoir AXA Africa Holdings, Fairfax Financial Holdings et Allianz SE détiennent collectivement environ 23 % des capitaux propres de la société.

Tous les actionnaires devraient bénéficier du succès d'Africa Re, et y participer. Sur les 10 dernières années, nous avons plus que quadruplé notre dividende par action, qui est passé de 2,0 dollars en 2010 à 8,8 en 2019. Autre chiffre encore plus parlant : la hausse du total des dividendes, passé de près de 4 millions de dollars en 2010 à plus de 25 millions en 2019.

Africa Re verse régulièrement des dividendes allant croissant

Le tableau ci-dessous présente les métriques de notre performance financière ces 10 dernières années.

	<i>Capitaux propres en millions d'USD</i>	<i>Total des dividendes en millions d'USD</i>	<i>Dividende par action USD</i>
2010	343 674	3 981	2,00
2011	482 130	9 271	3,50
2012	608 613	12 900	4,50
2013	677 538	13 232	4,50
2014	736 925	16 155	5,50
2015	780 071	17 624	6,00
2016	812 311	17 108	6,00
2017	902 039	22 811	8,00
2018	917 047	22 811	8,00
2019	975 198	25 156	8,80
2020	1 017 106	25 156	8,80

Source : Africa Re

Intégré dans les économies africaines

La performance financière d'Africa Re repose sur une stratégie claire et de long terme – une exécution rigoureuse en fonction d'objectifs clairs ancrés dans des valeurs d'entreprise fortes. Nous sommes réputés pour notre professionnalisme, notre expertise et la qualité de notre service client. Bien que la société ait droit à des cessions obligatoires (5 % des traités de réassurance)

des 41 pays membres signataires de l'accord portant sa création, 93 % de nos primes sont actuellement basées sur des « conditions commerciales comparables », à savoir des primes ne reposant pas sur un accès préférentiel, mais disponible pour tous les concurrents. Il s'agit d'une rupture importante par rapport à nos conditions de fondation, lorsque les cessions obligatoires étaient un élément clé de notre développement initial.

L'amélioration continue et l'alignement sur les normes internationales et les meilleures pratiques en termes d'expertise, de processus et de politiques constituent également un atout majeur du groupe. Africa Re étant en mesure d'offrir le niveau de service que les clients attendaient des acteurs internationaux, le besoin de réassureurs internationaux a nettement reflué. Africa Re dispose de la solidité financière et d'une notation de crédit comparable à celle de réassureurs internationaux phares : « A- » (solide / perspective stable) pour Standard & Poor's et « A » (excellente / perspective positive) pour AM Best.

Si nous rivalisons avec nos pairs mondiaux sur un pied d'égalité, nous restons néanmoins fidèles à notre mandat initial, à savoir faire progresser l'industrie régionale de l'assurance et soutenir le développement économique de l'Afrique en apportant le capital-risque, l'approfondissement de l'intégration économique du continent et l'accroissement de l'expertise et du savoir-faire dans le secteur.

Dans un contexte de marché d'assurance émergent, certains risques sont, en raison de leur importance ou de leur volatilité, difficiles à assumer par une entreprise individuelle. Dans ces cas, Africa Re crée une capacité de risque supplémentaire et s'associe avec les acteurs du secteur afin de créer des pools de risque, comme l'African Aviation Pool (dédié à l'aviation africaine), l'Oil & Energy Pool (dédié à l'énergie et au pétrole) ainsi que l'Energy & Allied Insurance Pool of Nigéria (pool nigérian dédié à l'énergie et à l'assurance) que nous gérons au nom du secteur. Nous soutenons ainsi le secteur de l'assurance de notre continent et contribuons également à conserver les primes de risque sur le continent, à réduire les sorties de devises par le biais de la réassurance, à fournir une formation et une expertise du marché, ainsi qu'à renforcer les marchés locaux en offrant une couverture notée « A », des réserves techniques adéquates et un portefeuille diversifié.

Alors que nous forgeons des alliances, notre solide performance est partagée parmi nos parties prenantes à travers la valeur ajoutée, des dividendes en hausse et des participations plus importantes. La société contribue également à l'expansion du marché de l'assurance et de la réassurance à travers des solutions toujours innovantes. Cependant, nous pensons que notre succès stratégique est avant toute chose la traduction de nos valeurs fortes et de notre éthique. Africa Re s'engage à promouvoir l'intégrité, le leadership, le professionnalisme, la prise de responsabilité et le respect et la volonté constante de s'améliorer et il est convaincu que ces traits culturels sont au cœur d'un succès durable.

Enfin, en guise de preuve supplémentaire de notre engagement en faveur du secteur de l'assurance et de la réassurance, des économies et des nations du continent, nous avons promis de consacrer jusqu'à 2 % de notre bénéfice annuel net au financement d'initiatives de responsabilité sociale d'entreprise dans les pays membres, en mettant l'accent sur la gestion des risques pour le développement. Des fonds acheminés par l'intermédiaire de l'Africa Re Foundation basée en Ile Maurice et gérée par des professionnels du secteur. La plus récente contribution de cette initiative est l'allocation de 3,32 millions de dollars américains pour appuyer des efforts déployés sur tout le continent afin de lutter contre la pandémie de Covid-19 qui fait rage.

Des enseignements pour la ZLECAf

À l'instar d'Africa Re, la ZLECAf devra développer et déployer des mécanismes d'intégration du marché visant à faciliter la libre circulation des biens, des services, des capitaux, des transactions, des personnes, de l'expertise et du savoir-faire dans tout le continent, indépendamment des frontières politiques, au bénéfice et au service de la prospérité de toutes et tous. Ces mesures devront fixer des règles de collaboration reposant sur la reconnaissance mutuelle de la diversité sociopolitique et culturelle des pays africains. En vue d'atteindre ses objectifs, la ZLECAf devra promouvoir des initiatives d'intégration, souvent via des institutions panafricaines telles que, pour l'assurance, les associations supra-régionales de décideurs politiques, de régulateurs, du secteur et de ses acteurs majeurs.

Alors que nous lançons la ZLECAf, il y aura une préférence initiale allant aux biens et services africains, alors que les produits importés seront soumis à des barrières plus élevées. Toutefois, nous ne devrions pas fermer les yeux sur la solidité financière, l'excellence, le mérite et la responsabilité sociale. Soutenir ou bâtir des institutions panafricaines plus fortes sera le premier test que devra passer la ZLECAf. Il nous faut simplement créer des institutions, produits et services qui peuvent rivaliser efficacement et pérenniser leur succès dans un village économique toujours plus mondialisé.

S'agissant de l'assurance, le marché devra suivre des directives claires, en cours d'élaboration. Primo, les assureurs devront pouvoir exercer leurs activités de chaque côté des frontières. Comme le démontre l'exemple de l'Union européenne, il est plus simple d'y parvenir pour les risques commerciaux que concernant les personnes. Secundo, la ZLECAf devra instaurer un système de passeport unique, garantissant qu'une compagnie d'assurance ayant obtenu une licence dans un pays puisse réaliser des transactions dans d'autres. De toute évidence, cette démarche nécessitera la reconnaissance mutuelle de l'autorité de surveillance de chaque marché concerné et, enfin, les affaires de réassurance devront être autorisées à se dérouler librement sur le continent en vue d'assurer la diversification des risques.

Régie au départ par des conditions préférentielles, la ZLECAf devra, au fil du temps, conquérir elle-même sa reconnaissance et ses mérites pour atteindre ses objectifs. En tant que telle, elle devra se fixer des valeurs et règles strictes, et poursuivre une stratégie déterminée pour les respecter. Dans la mesure où cette entreprise réussira, les produits et services africains, qui souffrent aujourd'hui d'un déficit d'acceptabilité au-delà des frontières nationales, seront reconnus par leurs clients et consommateurs pour leur qualité et leur compétitivité. Tout au long de ce parcours, la numérisation jouera un rôle clé pour rendre les affaires possibles, et nous devons nous assurer que nous bâtissons l'infrastructure adéquate en vue d'assurer l'efficacité globale de chaque chaîne de valeur sectorielle.

Conclusion

La ZLECAf est très prometteuse s'agissant du développement économique de l'Afrique. Le secteur de l'assurance et les assurés en seront les principaux bénéficiaires. La réussite dans cette entreprise peut passer par quelques enseignements venant d'Africa Re et s'appuyer sur la façon dont le groupe a évolué pour conserver son rang de réussite panafricaine. Primo, l'hétérogénéité des économies africaines est un facteur de poids. Une réalité qui appelle un cadre de gouvernance visant à satisfaire l'ensemble des parties prenantes des secteurs, y compris les régulateurs, les associations professionnelles, les producteurs, les agents économiques, les intermédiaires, les consommateurs et autres acteurs impliqués dans chaque chaîne de valeur sectorielle. Tandis que nous analysons les méthodologies adoptées par d'autres économies développées, la particularité des nôtres devrait être notre phare, et les dispositions nécessaires être personnalisées pour un résultat bénéfique pour tous.

Secundo, le professionnalisme nourrissant les efforts de mise en œuvre est également décisif pour que l'initiative aboutisse. Des valeurs fortes, une éthique professionnelle irréprochable et la confiance mutuelle parmi les acteurs sectoriels devraient en constituer la fondation. Tertio, chaque secteur devra adopter la numérisation pour que les efforts de développement puissent se concrétiser. Bien que différents acteurs aient déjà lancé des mesures individuelles en la matière en vue d'assurer l'efficacité opérationnelle, chaque secteur dans son ensemble devra constituer une épine dorsale numérique afin de tirer parti de la plupart des avantages identifiés que procure la ZLECAf. Enfin, Africa Re s'engage indéfectiblement en faveur de l'initiative et sera toujours prête à soutenir les acteurs sectoriels dans leur évolution dans ce territoire familier qui reflète pour partie le parcours de la société ces 45 dernières années.

La ZLECAf est une opportunité à ne pas manquer, soutenue par une volonté politique inédite afin que chaque secteur exploite le formidable potentiel des échanges intrarégionaux en vue de dynamiser la performance et d'améliorer la valeur pour l'ensemble des participants. L'histoire de réussite d'Africa Re est la preuve de ce qu'il est possible de réaliser, et il ne faut pas économiser ses forces pour faire aboutir cette initiative majeure.

Résultats de l'étude

L'équipe de Faber Consulting souhaiterait exprimer sa profonde gratitude pour le soutien permanent que nous avons reçu de la part des compagnies et intermédiaires d'assurance majeurs d'Afrique à travers les dix publications sur ces six dernières années. Pour cette édition, les personnes que nous avons interviewées ont partagé leur temps précieux et leur expertise quant au développement d'une entreprise ambitieuse et évolutive, à savoir la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Entre mars et mai 2021, nous avons interviewé un groupe varié d'un total de 28 dirigeants de 11 compagnies d'assurance, 12 réassureurs, un courtier, trois régulateurs et un représentant d'un ministère des finances. Par ces entretiens, nous avons cherché à comprendre l'empreinte géographique actuelle des acteurs de l'assurance et comment elle a changé ces dernières années. Nous avons ensuite demandé à nos experts leur opinion sur la ZLECAf et les avons interrogé sur leurs attentes et préoccupations. Nous avons discuté de l'importance d'une réglementation harmonisée de l'assurance, et de la façon dont différentes compagnies gèrent la forte incertitude que génère une immense entreprise visant à créer un marché à l'échelle continentale, et comment elles s'y préparent. Nous avons terminé notre questionnaire en leur demandant ce que la ZLECAf signifiait pour le secteur de l'assurance.

Re|invent
Your business.
Your industry.

Staying ahead of the curve is difficult in any industry. With advanced data, technology, and know-how, you can be successful in creating the risk solutions of the future. We're here to do that with you.

NOT IF, BUT HOW

Munich RE 

1. Analyse de l'empreinte géographique des assureurs et réassureurs – un bref profil

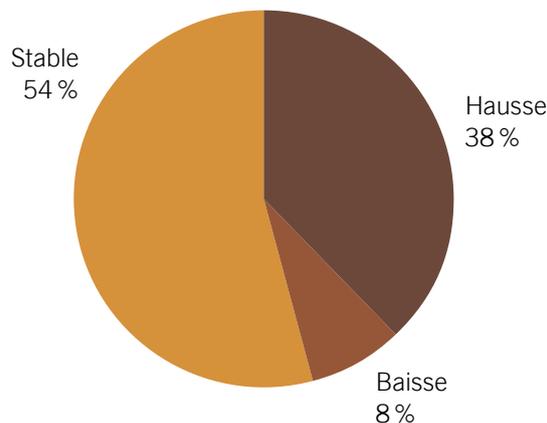
L'expansion régionale de l'assurance/réassurance bute sur des barrières commerciales

La plupart des assureurs directs en Afrique avec qui nous nous sommes entretenus sont actifs seulement sur un ou deux marchés. Seuls les assureurs ou réassureurs régionaux et mondiaux établis sont présents sur plusieurs marchés. Dans les faits, seuls 25 % des compagnies d'assurance interrogées se sont développées vers d'autres marchés africains ces cinq dernières années. La majorité des acteurs ne se sont donc pas aventurés au-delà de leur terrain de jeu national.

En comparaison, la plupart des réassureurs étudiés exercent leur activité sur plusieurs marchés, mais avec toutefois un axe fort sur le marché domestique. Ces cinq dernières années, près de la moitié de nos réassureurs ont étendu leur champ d'opérations, tandis qu'environ un tiers sont restés stables. Certains réassureurs mondiaux ont même décidé de réduire leur portefeuille.

Comme nous l'avons vu plus haut dans ce rapport, le commerce intra-africain reste faible, et le secteur africain de l'assurance/réassurance ne déroge pas à cette règle. Même les réassureurs africains, qui jouent le rôle d'amortisseurs des économies et qui cherchent à déployer leurs capitaux sur plusieurs zones géographiques et secteurs d'activité, sont aux prises avec de nombreuses barrières et contraintes sur les marchés africains.

Graphique 16 : Ces cinq dernières années, le nombre de marchés africains enregistrant des relations commerciales actives a-t-il baissé, augmenté ou est-il resté stable ?





Accomplir un développement inclusif et durable du continent africain au cours des 50 prochaines années est l'objectif principal de l'accord ZLECAf. Cet accord, vise à promouvoir le commerce intra-africain en fournissant aux États membres des accords commerciaux complets et mutuellement avantageux couvrant le commerce des biens et des services, l'investissement, la propriété intellectuelle, la politique de la concurrence et le commerce électronique.

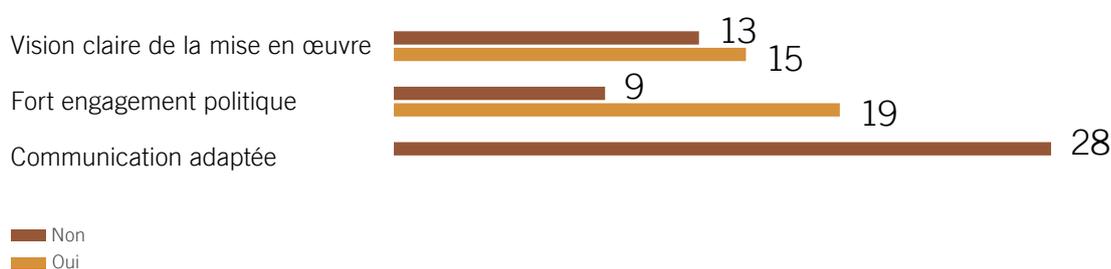
La Tunisie en est signataire depuis le 21 mars 2018. En effet, notre Pays essaie depuis des années de mettre en œuvre plusieurs mesures pour améliorer ses échanges économiques avec l'Afrique. Ses liens historiques avec tous les pays africains et son économie relativement diversifiée et complémentaire avec les marchés africains offrent diverses opportunités d'échanges pour les opérateurs économiques des deux parties dans un esprit d'intérêt mutuel.

Lamia Ben Mahmoud
Présidente Directrice Générale
Tunis Re

2. La vision de la ZLECAf

L'idée de fond de la ZLECAf est bien acceptée, mais les détails ont leur importance

Graphique 17 : Voyez-vous une direction claire pour la mise en œuvre de la ZLECAf ? Voyez-vous un engagement substantiel en faveur de la ZLECAf de la part des dirigeants politiques africains ? Y a-t-il une communication adaptée quant à l'impact de la ZLECAf sur le secteur de l'assurance/réassurance de votre marché ?



L'accord portant création de la ZLECAf donnera naissance à une zone de libre-échange de 54 pays, voire 55. Au 20 mai 2021, 67 % des membres ont déjà déposé leurs instruments de ratification auprès du dépositaire. Un chiffre qui se passe de commentaire. La ZLECAf constitue un point de bascule pour le continent africain, présentant une grande opportunité de faire croître le commerce intra-africain et de renforcer la position de l'Afrique sur le marché mondial. Les gouvernements africains ont reconnu ce potentiel et sont prêts à ouvrir la voie pour une mise en œuvre réussie.

Lorsque nous avons demandé aux personnes interrogées si elles voyaient une feuille de route claire pour l'intégration à venir, 54 % approuvaient, mais presque autant (46 %) n'étaient pas d'accord. Le camp du oui est d'avis que la plateforme principale d'intégration a été mise en place, et les gouvernements ont accepté les huit objectifs stratégiques de la ZLECAf. Ceux qui ont répondu non mettent en avant le processus et soulignent que les 54 pays débutent seulement la difficile phase de négociations, où des intérêts divergents, la réglementation, les différences culturelles et les barrières linguistiques ne sont que quelques-uns des nombreux obstacles à surmonter. Ils sont prompts à montrer du doigt le fait que les efforts d'intégration, jusqu'ici aiguillés par les Communautés économiques régionales, n'ont pas produit le résultat attendu de dynamisation des économies.

« Le gouvernement du Ghana adopte une position largement proactive pour garantir la réussite de la ZLECAf. Des consultations à l'échelle du pays évaluant le degré de préparation du secteur privé ont déjà été lancées début 2020, attestant

du fait que des ressources financières et humaines suffisantes existent et peuvent être mobilisées. »

**Aretha Duku, Directrice Générale,
Ghana Union Assurance Company
Limited**

Résultats de l'étude

Un élan politique fort insuffisant pour réussir à établir la ZLECAf

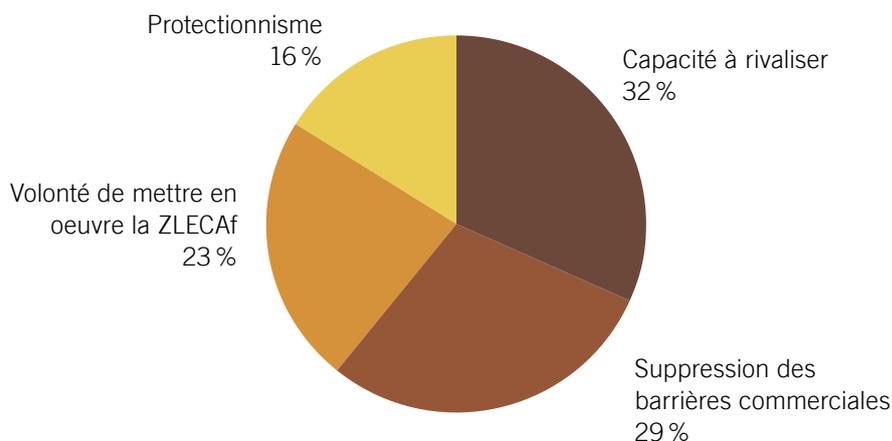
La ZLECAf a franchi le seuil requis de mise en œuvre continentale en mai 2019. La vitesse à laquelle la ratification est intervenue peut être interprétée comme une forte adhésion politique. À la question du fort engagement politique visible sur leurs marchés, les dirigeants interrogés ont répondu oui à 68 %, et non à seulement 32 %. Néanmoins, ces partenaires sont conscients que ce n'est que le début d'un long processus.

L'absence de communication quant à l'incidence sur le secteur de l'assurance/réassurance est une opportunité unique pour l'OAA de prendre la main

À la question d'une communication adaptée quant à l'impact de la ZLECAf sur le secteur de l'assurance/réassurance, la réponse est unanimement négative. Jusqu'à présent, la communication s'est principalement concentrée sur les aspects basiques de la zone de libre-échange africaine. Apparemment, le secteur financier n'est pas perçu comme une priorité dans ce processus. Les assureurs, réassureurs et intermédiaires estiment que les politiciens, les ministres des finances et les régulateurs de l'assurance ont le devoir de communiquer quant à la signification du marché unique pour le secteur afin d'encourager à la participation et de favoriser l'adhésion. Ils exhortent également l'Organisation des Assurances Africaines et l'Association des Autorités Africaines de Contrôles des Assurances (3ACA) à deux choses. D'une part, définir une vision commune de l'assurance qui représente les intérêts de tous les assureurs et réassureurs du continent, et d'autre part, apporter leur soutien pour participer aux discussions avec les autorités de surveillance et les ministères.

La survie du plus fort – Les assureurs et réassureurs attendent une concurrence accrue du fait de la ZLECAf

Graphique 18 : Quelles sont les trois plus grandes difficultés pour réussir la mise en œuvre de la ZLECAf ? (Plusieurs réponses possibles)



Résultats de l'étude

Les avantages de la ZLECAf pourraient être majeurs si le marché unique est pleinement déployé et les règles respectées à long terme. Mais l'Union Africaine est largement tributaire de la volonté des différents pays membres de mettre en œuvre l'accord et de leur capacité à coordonner et harmoniser les politiques commerciales. Les dirigeants interrogés sont conscients que les défis pour la réussite de la mise en œuvre de la ZLECAf sont nombreux et recouvrent des problématiques multiples.

Interrogés sur les trois principales difficultés dans ce cadre, 22 de 28 dirigeants ont cité le plus souvent la concurrence accrue. Ils s'accordent à dire que tous les pays, secteurs et acteurs économiques n'ont pas le même niveau de préparation pour profiter de la ZLECAf.

Seconde difficulté la plus souvent citée, par 20 personnes, la levée des barrières au commerce formelles et informelles (p. ex. le besoin de développement d'infrastructure, y compris les technologies d'information et de communication, la lourdeur bureaucratique et les divergences réglementaires et législatives).

Autre difficulté majeure, citée 16 fois, la volonté politique de mettre en œuvre la ZLECAf. Dans le contexte africain, des enjeux de politique intérieure plutôt que la rationalité économique ont tendance à dicter les politiques gouvernementales. Les gouvernements nationaux dépendent du soutien des groupes de parties prenantes locales, qui cherchent à leur tour à influencer l'action du gouvernement en leur faveur. Ainsi, les négociations portant sur le commerce international sont souvent également des négociations en vue de satisfaire des intérêts nationaux.

Quatrième difficulté la plus importante, citée à 11 reprises, la tendance au protectionnisme. Une posture qui gagne en vigueur depuis la crise financière de 2008 et 2009. Partout dans le monde – y compris en Afrique – les pays ont répondu à cette secousse économique en relevant leur niveau de protectionnisme via l'introduction de barrières commerciales en raison de la hausse des inégalités et de la mondialisation. La suppression des tarifs dans les échanges intra-africains, comme l'envisage la ZLECAf, fera notamment se tarir les revenus associés pour les États à court et à moyen terme, dans le cadre de la libéralisation complète. Toutefois, et plutôt tôt que tard, les avantages commerciaux pourraient compenser ces pertes.

« La montée en gamme synchrone des compétences institutionnelles et étatiques avec l'intégration économique sera primordiale pour réussir la mise en œuvre de la ZLECAf. »

Jean-Alain Francis, Directeur Général, EIIGeo Re

« Nos attentes quant à l'instauration de la ZLECAf sont très élevées. Si elle réussit, la mise en œuvre de l'accord de libre-échange continental améliorera non seulement le niveau de vie des habitants, mais aussi la compétitivité internationale du continent, et insufflera une dynamique plus que nécessaire au développement des infrastructures. »

Nico Conradie, Directeur Général, Munich Reinsurance Company of Africa Limited

« La mise en œuvre de la ZLECAf est très prometteuse pour le secteur africain de l'assurance et de la réassurance. À moyen et à long terme, nous prévoyons une croissance significative des primes, ainsi qu'une augmentation de la rétention des risques et des primes sur le continent africain. »

Rudolph Humavindu, Directeur Général Réassurance, Namib Re

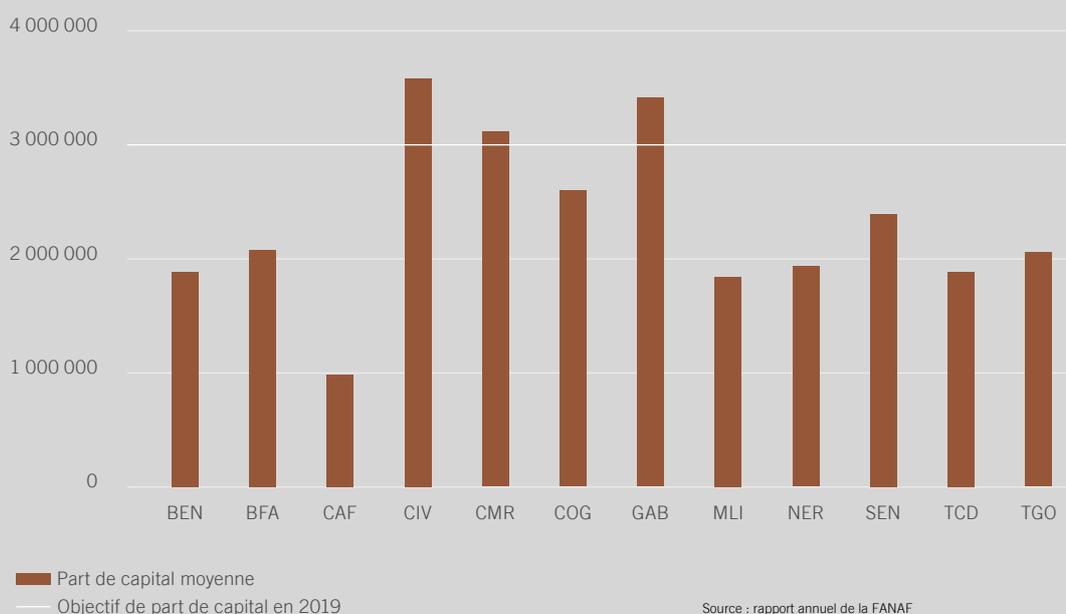
Étude de cas : La CIMA et le chemin de la région vers un marché homogène

À sa création en 1962, la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) s'est fixé comme objectif de favoriser un environnement qui répond aux besoins de ses marchés d'assurance en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, notamment du fait de son secteur rural vaste et isolé. La CIMA vise l'amélioration des capacités du marché afin de capturer davantage de risques, d'investissements et de réserves au sein de la région. L'expertise et les ressources humaines doivent être renforcées pour accomplir ces tâches, mais également en vue de sensibiliser davantage les décideurs politiques et le public à l'importance de l'assurance. La CIMA souhaite élargir le marché pour en créer un plus propice à l'émergence d'un secteur de l'assurance solide et résilient.

Le traité de la CIMA a été adopté en 1995, ouvrant l'organisation à tous les pays africains. Conformément au code, établir un marché intégré avec une approche cohérente de l'assurance et de la réassurance est une priorité absolue pour les autorités de surveillance de la région. Bien qu'il encourage la coopération régionale, le code de la CIMA soutient également la protection et le développement des marchés d'assurance locaux. Les assureurs doivent obtenir une licence pour exercer leur activité et des dérogations sont accordées uniquement pour certains secteurs de risques. La participation étrangère dans les compagnies d'assurance domiciliées dans des pays membres de la CIMA est autorisée. Les compagnies détenues par des sociétés étrangères sont soumises aux mêmes règles que les entités locales.

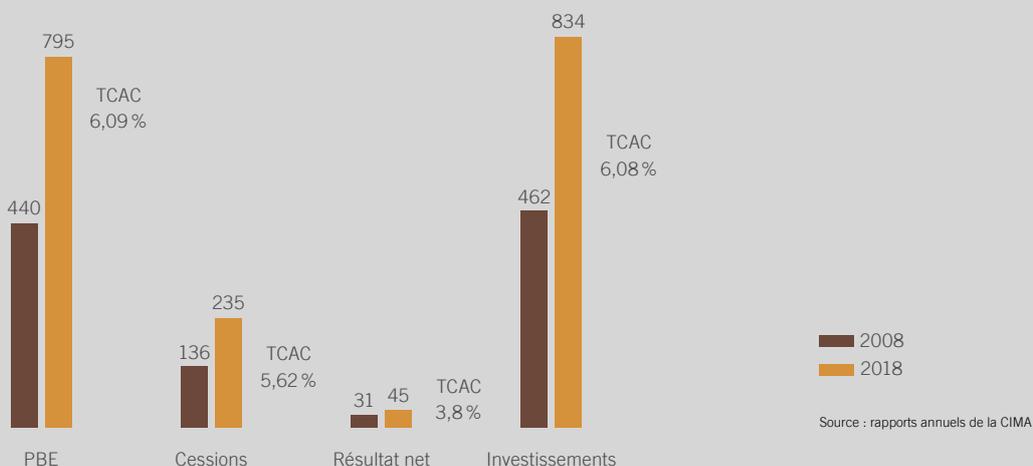
Alors que les marchés étaient aux prises avec des ratios de coûts et de sinistres élevés, les régulateurs de la CIMA ont décrété en 2016 une augmentation de capital en vue de consolider et de stabiliser le secteur.

Tableau : Passage de la marque des 3 milliards de francs CFA d'exigence de capital minimum fin 2018



Les exigences de capital minimum sont passées de 1 milliard de francs CFA (1,8 million USD) à 5 milliards (9,3 millions USD) pour les compagnies d'assurance par actions pour 2021. Les assureurs mutualistes ont été appelés à renforcer leur capital minimum, le portant de 800 millions de francs CFA (1,5 million USD) à 3 milliards de francs CFA (5,6 millions USD). En 2019, à la fin de la première phase d'augmentation de capital, seuls quelques marchés respectaient le seuil intermédiaire de 3 milliards de francs CFA (5,6 millions USD), et une année supplémentaire a été accordée aux assureurs pour mettre en œuvre cette exigence. À la lumière de l'impact de la pandémie de Covid-19, la réalisation de l'augmentation de capital de décembre 2020 a été reportée de deux années supplémentaires, à décembre 2023.

Depuis 2002, la région compte 15 pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, l'Union des Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Un regard sur la décennie passée permet de constater une croissance du volume de primes d'assurance non-vie dans la région de 440 milliards de francs CFA en 2008 à 795 milliards en 2018. Toutefois, la pénétration de l'assurance (mesurée en USD) est demeurée plutôt stable lors de la dernière décennie. Elle a signé un léger repli, passant de 1,02 % en 2009 à 1,00 % en 2018 – une performance cependant notoirement meilleure que l'Afrique dans son ensemble où la pénétration est passée de 3,5 % à 2,9 % (d'après les rapports annuels de la CIMA et Swiss Re).



Les investissements dans le domaine non-vie ont évolué main dans la main avec les primes brutes émises, passant de 462 milliards de francs CFA en 2008 à 834 en 2018. Cela étant, les cessions ont augmenté légèrement plus rapidement que le volume de primes. Malgré une plus grande conservation du risque par les assureurs, la rentabilité a baissé, les bénéfices croissant peu, de 31 milliards de francs CFA à 45 milliards, soit un taux de croissance annuel composé de 3,08 %, contre une hausse de 6,09 % annuellement pour les primes brutes émises. La solvabilité dans le domaine non-vie a progressé, passant de 191,3 % en 2008 à 266,9 % en 2018.

Au cours de la dernière décennie, le nombre de compagnies d'assurance évoluant dans la région de la CIMA est passé de 144 en 2009 (98 assureurs non-vie et 46 assureurs vie) à 187 (respectivement 119 et 68). En conséquence, le marché est davantage fragmenté, avec 20 % d'assureurs non-vie supplémentaires présents dans la région et encore plus d'assureurs vie fournissant leurs prestations aux titulaires de polices. Il ne fait aucun doute que l'introduction d'un régime réglementaire unique pour les quinze pays de la CIMA a été bénéfique pour les marchés de l'assurance de la région. L'intégration a créé un marché plus vaste et plus homogène qui offre aux assureurs des avantages d'échelle et l'accès à un ensemble de risques plus diversifié, ainsi qu'une plus grande sécurité et une gamme plus large de produits pour les assurés et les consommateurs.

Au fil des ans, le régulateur de la CIMA a pris plusieurs mesures pour renforcer la capacité de prise de risque du marché. En 2012, il a doublé le capital social minimum que les assureurs doivent détenir et est passé de la comptabilisation des primes émises en tant que revenus à celle des primes perçues, a imposé un règlement plus rapide des sinistres et a émis de nouvelles exigences obligeant les assureurs à séparer leurs activités vie et non-vie en deux entités juridiques distinctes.

Toutefois, ces mesures n'ont pas entraîné une augmentation de la pénétration de l'assurance. De plus, les exigences plus strictes en matière de capital n'ont pas encore conduit à la consolidation souhaitée du marché de l'assurance, en réduisant le nombre de petites sociétés d'assurance trop nombreuses, sous-capitalisées et mal structurées. Au contraire, le nombre d'acteurs a augmenté et la CIMA a été contrainte de prendre des mesures plus drastiques en 2016 en multipliant par 5 le capital minimum requis. L'impact reste à voir, car le délai de mise en œuvre a été prolongé au-delà de 2020 en raison de la crise du COVID-19.

En attendant, le régulateur doit surveiller attentivement l'impact de ces réformes. En particulier dans les petits pays, les exigences réglementaires plus strictes remettent en question la capacité des assureurs à générer un rendement rentable avec un capital accru. En conséquence, un plus grand nombre d'assureurs que prévu pourraient cesser ses activités, et la CIMA devra suivre de près cette évolution pour éviter une situation de monopole.

Néanmoins, les nouvelles exigences en matière de capital peuvent également être à l'origine de nombreux développements positifs. Les assureurs peuvent renforcer leur distribution, améliorer leur sélection des risques et leur efficacité en termes de coûts et innover afin de répondre aux besoins changeants de leur clientèle existante tout en exploitant de nouveaux segments de clientèle jusqu'alors délaissés.

3. La réglementation de l'assurance dans le cadre de la ZLECAf

L'harmonisation de la réglementation de l'assurance serait un formidable pas en avant pour le secteur

Graphique 19 : Les différences réglementaires constituent-elles un obstacle majeur à la progression de l'intégration des marchés africains de l'assurance et de la réassurance ?



Quasiment toutes les personnes interrogées ont répondu oui à cette question.

En dehors de la CIMA, aucune région n'a tenté une harmonisation sur ce front. Par conséquent, les assureurs, réassureurs et intermédiaires en Afrique actifs au plan régional doivent composer avec de nombreux cadres réglementaires aux différents niveaux de développement et appliquant divers régimes de solvabilité, divers niveaux de capitalisation, autant de facteurs rendant difficile et coûteuse l'expansion régionale.

Deux dirigeants ont indiqué que la question avait déjà été identifiée et que les CER travaillent à une harmonisation des règles. Les CER ne constituent pas seulement les fondations économiques de l'intégration africaine, mais elles sont également des partenaires essentielles de l'UA en vue d'assurer la stabilité, la paix et la sécurité. Dès lors, l'importance des CER dans la promotion du développement et de l'intégration ne peut être surestimée, et leur rôle dans la mise en œuvre de la ZLECAf est indispensable.

Tous les partenaires de nos entretiens s'accordent à dire qu'une harmonisation des règles pourrait constituer la base de leur succès, avec les effets positifs suivants :

- Il serait possible de créer des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs en convenant de certains paramètres, tels que les exigences en matière de capital, la fiscalité et une décision uniforme sur la présence physique.
- Une réduction du coût de l'activité économique, ce qui entraîne une meilleure compétitivité.
- Une baisse significative du risque réglementaire pour les entreprises actives dans différents pays africains.

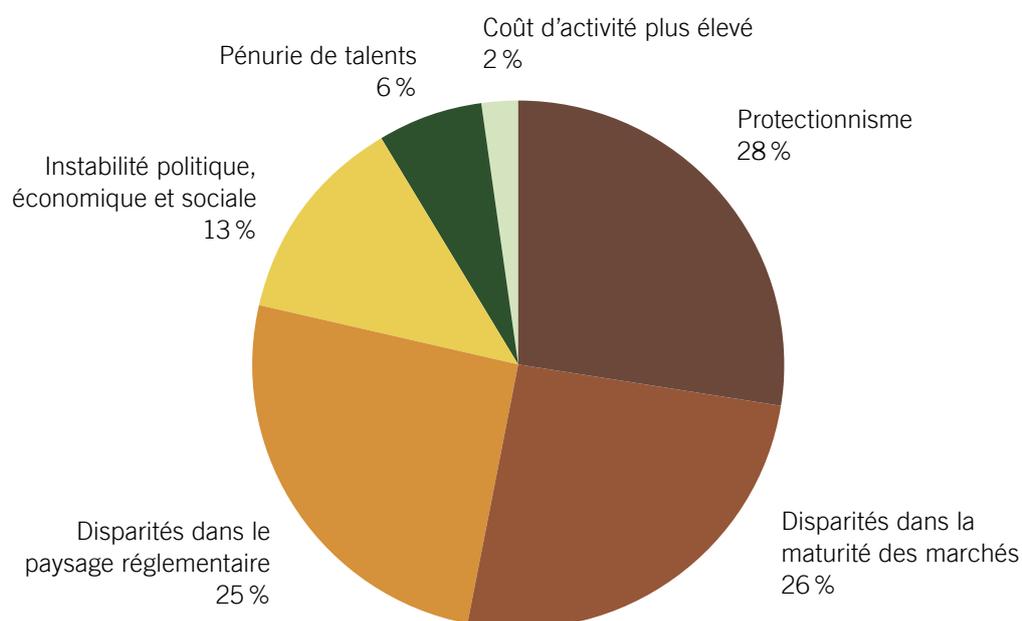
« En effet, nous percevons un avantage dans la reconnaissance mutuelle des normes réglementaires en Afrique. Nous devons nous assurer qu'avec l'instauration de la ZLECAf, les marchés de l'assurance du continent profiteront de l'expertise technique et de la plus grande capacité disponibles.

Par conséquent, il nous faut établir des normes communes acceptables et ajuster finement les règles reconnaissant les disparités en Afrique mais qui établissent des terrains communs. »

Godfrey K. Kiptum, Directeur Général, Autorité de Régulation des Assurances du Kenya

Le protectionnisme est perçu comme le principal obstacle à l'harmonisation de la réglementation dans l'assurance

Graphique 20 : Selon vous, quel est le principal obstacle à une réglementation de l'assurance coordonnée ou harmonisée en Afrique ? (Plusieurs réponses possibles)



Trois obstacles, représentant 80 % de toutes les réponses, ont été cités comme posant les plus grandes difficultés.

L'obstacle numéro 1, mentionné dans 28 % des cas, est le protectionnisme. La crise financière a encore renforcé la tendance à cette politique ces dernières années. Dans un contexte de changements à l'issue incertaine, c'est une position sûre pour les acteurs politiques qui cherchent à protéger les intérêts de leur économie nationale.

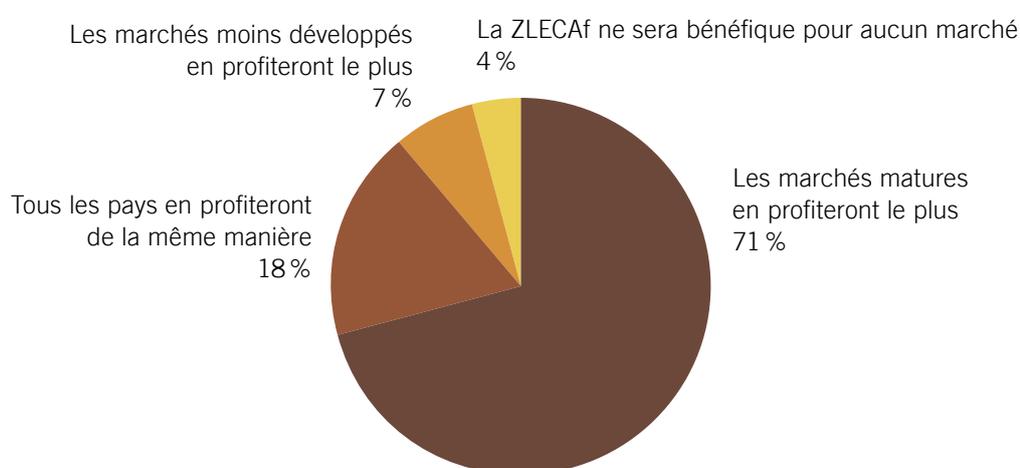
La seconde difficulté, recueillant 26 % des mentions, est la disparité des niveaux de développement entre les pays africains. Un facteur étroitement lié au protectionnisme : souvent, moins un pays est développé, plus il est probable qu'il appliquera des mesures de protection. Les dirigeants interrogés ont souligné que chaque pays possède sa propre trajectoire de marché, ses propres priorités, et réunir 54 États dans un marché unique sera une tâche éminemment difficile pour l'ensemble des acteurs politiques impliqués.

Dans le secteur de l'assurance, l'harmonisation du paysage réglementaire est une priorité absolue pour faciliter l'activité transfrontalière. Citée dans 25 % des cas, la question de ces disparités entre les organes réglementaires est au même niveau que les disparités de marché. Conscients du problème, les dirigeants interrogés partagent l'opinion des leaders du secteur de l'assurance voulant qu'une réglementation mieux coordonnée, voire harmonisée, soit impérative.

4. Opportunités et menaces

Les marchés matures en bonne position pour tirer le meilleur parti de la ZLECAf

Graphique 21 : Quels marchés africains de l'assurance profiteront le plus d'une mise en œuvre réussie de la ZLECAf ? (Plusieurs réponses possibles)



Les dirigeants du marché de l'assurance espèrent que la mise en œuvre réussie de la ZLECAf se fera au profit de tous les marchés à long terme. Mais à court et moyen termes, les marchés d'assurance plus importants comme l'Afrique du Sud, le Maroc et le Kenya seront les principaux bénéficiaires, d'après 71 % des dirigeants interrogés. Leur position de départ est jugée meilleure que celle des marchés moins matures en termes de capital, de produits, de savoir-faire, de technologie et d'innovation.

Les 18 % des personnes interrogées ayant indiqué que tous les pays en profiteront de la même manière se sont concentrés sur le résultat final et moins sur le processus pour y parvenir. Selon elles, au fil du temps, l'ensemble des nations convergeront, car le transfert des investissements, des capitaux et du savoir-faire profitera aux pays moins développés.

« La mise en œuvre de la ZLECAf devrait réduire le flux des sorties de primes d'Afrique vers les marchés internationaux de la (ré)assurance. En effet, la capacité à diversifier le risque sur l'ensemble du continent va aller en s'améliorant, les marchés

devenant plus importants et les assureurs gagnant en maturité pour devenir des entités plus compétitives et élaborées. Mais la sortie des primes dépend également des notations attribuées par les agences internationales. Ainsi, si

les assureurs africains continuent d'afficher des notations plus faibles, je crains que les primes continuent de quitter le continent. »

Marcos Erimu, Agent de Recherche, Autorité de Régulation des Assurances de l'Ouganda

FUTURE IS FRAGILE WITHOUT INSURANCE

If you believe in the future as we do,
handle it with care with tailor-made insurance
solutions from **NEM Insurance** today.



...together to succeed

NEM Insurance Plc RC:6971

Authorised and Regulated by the National Insurance Commission RIC No. 028(G)

NEM HOUSE:
199, Ikorodu Road,
Obanikoro,
P.O. Box 654
Marina, Lagos
Tel: 01-448960-9
Customer Service
Centre: 014489570-2
Email: nem@nem-insurance.com
website: nem-insurance.com



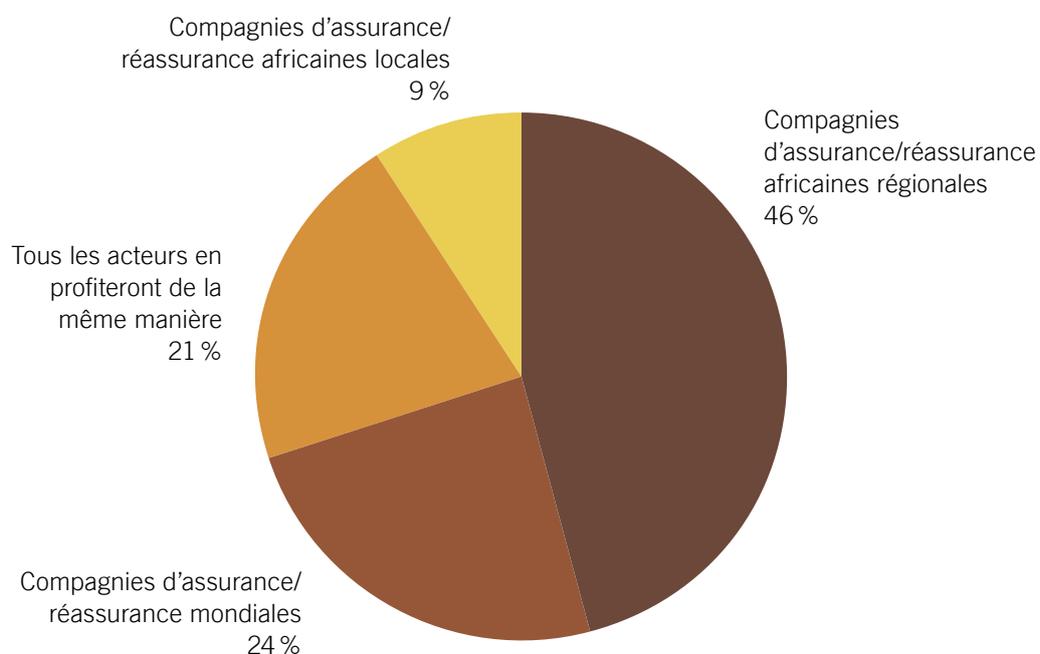
NAICOM/ADV/CA/2019/3110

Résultats de l'étude

Seuls 7 % des dirigeants sondés ont indiqué que les marchés les moins développés tireront le plus parti de la ZLECAf, avançant l'argument que la libre circulation des services, les solutions d'assurance nouvelles et améliorées perceront sur ces marchés et auront ainsi un effet positif sur la pénétration de l'assurance.

La survie du plus fort – les acteurs africains régionaux en pole position pour profiter de la ZLECAf

Graphique 22 : Quels acteurs de l'assurance/réassurance profiteront le plus d'une mise en œuvre réussie de la ZLECAf ? (Plusieurs réponses possibles)



Résultats de l'étude

Interrogés sur l'identité des acteurs qui profiteront le plus de la mise en œuvre réussie de la ZLECAf, les dirigeants livrent une réponse sans appel : 46 % citent des acteurs régionaux comme Africa Re, CICA Re, Sanlam et Santam. Selon eux, ces entreprises sont en pole position, car elles disposent déjà d'une présence bien ancrée et d'un réseau de distribution éprouvé dans plusieurs pays, qui ne sera que renforcé par l'approche de marché unique. Autre avantage des acteurs régionaux par rapport à leurs homologues mondiaux, leur connaissance des spécificités des différents marchés et de la culture locale. De plus, certaines personnes interrogées attendent une plus forte consolidation du marché de l'assurance, car l'expansion géographique nécessite davantage de capitaux.

Le second groupe d'entreprises qui devrait profiter de la ZLECAf est constitué des acteurs internationaux. 24 % des dirigeants ont indiqué qu'ils avançaient une proposition de valeur convaincante, qu'ils disposaient du capital nécessaire pour prendre des risques importants, qu'ils bénéficiaient de notations plus élevées et qu'ils avaient jusqu'à présent limité leur exposition aux risques africains en raison du coût élevé des affaires en Afrique par rapport au faible rendement.

Pas moins de 21 % d'entre eux estiment que tous les acteurs bénéficieront du marché unique, car la taille globale du secteur de l'assurance augmentera considérablement grâce à la libéralisation des échanges sur le continent.

9 % pensent que les compagnies de réassurance africaines locales seront les plus avantagées, mais qu'elles doivent dans un premier temps être protégées d'une trop forte concurrence. D'autres ont souligné que les petits acteurs n'ont pas nécessairement besoin de rivaliser avec les grands s'ils occupent des marchés de niche.

Une des personnes interrogées a observé, avec perspicacité, que les acteurs régionaux d'autres continents possédant des compétences linguistiques spécifiques aux marchés africains (p. ex. les entreprises brésiliennes qui se développent en Angola ou au Mozambique) sont sur les rangs pour bénéficier également de la ZLECAf. Autre commentaire intéressant dans ce cadre, celui indiquant que certains acteurs régionaux/nationaux couvrent leurs paris concernant la ZLECAf et s'étendent hors d'Afrique.

« L'un des objectifs de la ZLECAf dans le secteur de l'assurance et de la réassurance est de limiter la fuite des capitaux. Avec les mécanismes de coassurance et de réassurance communautaires, les primes collectées par les compagnies d'assurance seront encaissées dans la zone africaine. »

Antoni Marie Jubilair Aboui Mendoua, Directrice des Assurances, Ministère des Finances, Direction Nationale des Assurances, Cameroun

« Ce nouvel accord de libre-échange a été conçu pour rapprocher les pays du continent africain et devrait insuffler une formidable dynamique en termes de développement des affaires et de la richesse des individus et des sociétés en Afrique. Associé à une meilleure coordination et à une harmonisation progressive des politiques économiques, des réglementations et des régimes fiscaux, il devrait alimenter un stimulus économique exceptionnel et créer toute une panoplie d'oppor-

tunités sur le continent, y compris dans le secteur de la (ré)assurance, où de nouveaux modèles innovants réduisant l'écart en matière de protection devraient faire florès. »

Hedi Hachicha, Responsable de la Souscription, Directeur Afrique et Moyen-Orient, SCOR P&C Reinsurance

La ZLECAf a le potentiel de dynamiser la pénétration de l'assurance sur le continent

Graphique 23 : La mise en œuvre réussie de la ZLECAf augmentera-t-elle la pénétration de l'assurance en Afrique ?



La majorité – 86 % – des personnes interrogées sont d'avis que la pénétration de l'assurance, calculée comme pourcentage des primes d'assurance dans le PIB, s'accroîtra à mesure du succès de la ZLECAf. Avec une croissance théorique à deux chiffres de la production et des exportations d'ici 2035, ainsi que des salaires plus élevés et de meilleures opportunités d'emploi, les assureurs et réassureurs voient dans la ZLECAf un immense potentiel.

L'équation est convaincante : une croissance économique accrue se traduira par une diminution de la pauvreté et une augmentation du pouvoir d'achat, entraînant in fine une augmentation de la souscription d'assurances. Néanmoins, le produit de cette équation dépend largement de la présence d'une réglementation mieux coordonnée, voire harmonisée, afin que les assureurs et réassureurs deviennent plus efficaces et proposent de meilleures solutions aux citoyennes et citoyens d'Afrique. Une situation qui devrait à son tour stimuler la concurrence et faire baisser les prix.

Pour 14 % des dirigeants, l'adoption réussie de la ZLECAf ne garantira pas une meilleure pénétration de l'assurance. Selon eux, quatre facteurs sont essentiels pour la souscription d'une couverture d'assurance : l'accessibilité financière, la compréhension des produits d'assurance, la confiance dans le secteur et le besoin de couverture. Réussir la mise en œuvre de la ZLECAf permettra sans nul doute de dynamiser le développement économique et de faire progresser les revenus des populations. Cela dit, il faudra un long moment pour que cela se traduise en une hausse des primes d'assurance. Le secteur de l'assurance dans son ensemble doit devenir bien plus proactif et efficace dans la gestion du moteur d'une plus grande pénétration.

« Une mise en œuvre réussie de la ZLECAf entraînera également un meilleur transfert des connaissances et du savoir-faire, renforçant in fine la compétitivité du marché. Dans des pays en développement comme l'Éthiopie, les déficits structurels actuels comme le manque d'innovation seront réduits, et l'inclusion financière sera améliorée. »

Fikru Tsegaye, Directeur Général par intérim, Ethiopian Reinsurance Company

« La ZLECAf est une opportunité unique de promotion du secteur des services, dont l'assurance. Toutefois, traduire la forte dynamique politique l'entourant en un engagement réel pour notre secteur nécessitera de nombreuses discussions animées et un engagement fort de l'ensemble des parties prenantes, y compris de l'OAA, des instances réglementaires et des représentants du secteur de l'assurance privée. »

Tunde Hassan-Odukale, Directeur Général, Leadway Assurance Company Limited

Étude de cas : L'assurance automobile dans les communautés économiques régionales d'Afrique

Les modèles transfrontaliers d'assurance automobile existant dans plusieurs CER pourraient tenir lieu d'exemple de reconnaissance mutuelle de solutions d'assurance. Ils sont connus dans des CER comme la CEDEAO, la COMESA, la CEEAC, la CDAA, l'ATTCN – qui comprend le Burundi, le Rwanda, le Kenya, l'Ouganda et la République démocratique du Congo – ainsi que l'UMA.

Les modèles transfrontaliers d'assurance automobile remontent au premier système de carte verte établi en Europe en 1949. D'autres régions ont ensuite suivi. Le Canada et les États-Unis, par exemple, disposent d'un système similaire, tout comme les pays membres de la Ligue arabe ou encore les pays de l'ASEAN en Asie du Sud-Est.

Ce système de carte d'assurance automobile couvre les titulaires de police circulant avec leur véhicule hors de leur pays d'origine dans un pays membre en matière de responsabilité civile. L'accord entre les autorités et les assureurs des États membres de la région signifie que les automobilistes n'ont pas à acquérir une couverture supplémentaire pour chaque frontière franchie.

Le modèle d'assurance Carte Brune CEDEAO a été instauré en 1982, s'étendant à 14 pays membres. Il assure l'indemnisation juste et rapide des victimes d'accidents de la route pour les dommages causés par des automobilistes non-résidents circulant vers leurs pays d'origine depuis d'autres États membres de la CEDEAO. L'accord, qui est obligatoire pour le passage des frontières dans la région, permet la couverture et le règlement automatiques des sinistres afin de répondre aux exigences des pays membres en matière d'assurance automobile et vise également à encourager la libre circulation des biens et des personnes.

De la même manière, le modèle de la carte jaune du COMESA, lancé en 1998 dans 12 pays de cette CER, apporte une couverture régionale en matière de responsabilité civile et d'indemnisation des frais médicaux résultant d'accidents de la route causés par des automobilistes visiteurs. Outre la protection de la responsabilité civile de l'assuré ou du conducteur lorsqu'il se trouve dans un pays étranger, le système de carte jaune du COMESA offre également une couverture médicale d'urgence au conducteur et aux passagers du véhicule étranger impliqué dans l'accident de la circulation. Le montant de la responsabilité civile est limité au plafond d'indemnisation en vigueur dans le pays où l'accident s'est produit.

Dans la CEEAC, le modèle d'assurance de la carte rose a été lancé pour la première fois en 1996, sur les mêmes principes que les autres cartes d'assurance africaines. Une couverture peut être souscrite à la demande comme complément pour permettre le transport transfrontalier et les échanges régionaux.

Bien que ces modèles transfrontaliers soient largement utilisés en Afrique, ils souffrent souvent d'un déficit de soutien et d'acceptation du public. Le règlement des indemnités peut être lent et, en cas de litige, assez fastidieux. Dans certains cas, le transport et le transit routiers sont essentiels aux exportations de pays enclavés qui dépendent de ports d'un pays voisin.

Communautés économiques régionales (CER)

L'Afrique s'oriente vers l'intégration régionale. Il existe huit Communautés économiques régionales approuvées par l'Union Africaine.



CEN-SAD
(Communauté des États
sahélo-sahariens)
28 pays membres



COMESA
(Marché commun de l'Afrique
de l'Est et de l'Afrique australe)
19 pays membres



CAE
(Communauté d'Afrique de l'Est)
5 pays membres



CEEAC
(Communauté économique des
États de l'Afrique centrale)
11 pays membres



CEDEAO
(Communauté économique
des États de l'Afrique de l'Ouest)
15 pays membres



IGAD
(Autorité intergouvernementale
pour le développement)
8 pays membres



UMA
(Union du Maghreb arabe)
5 pays membres

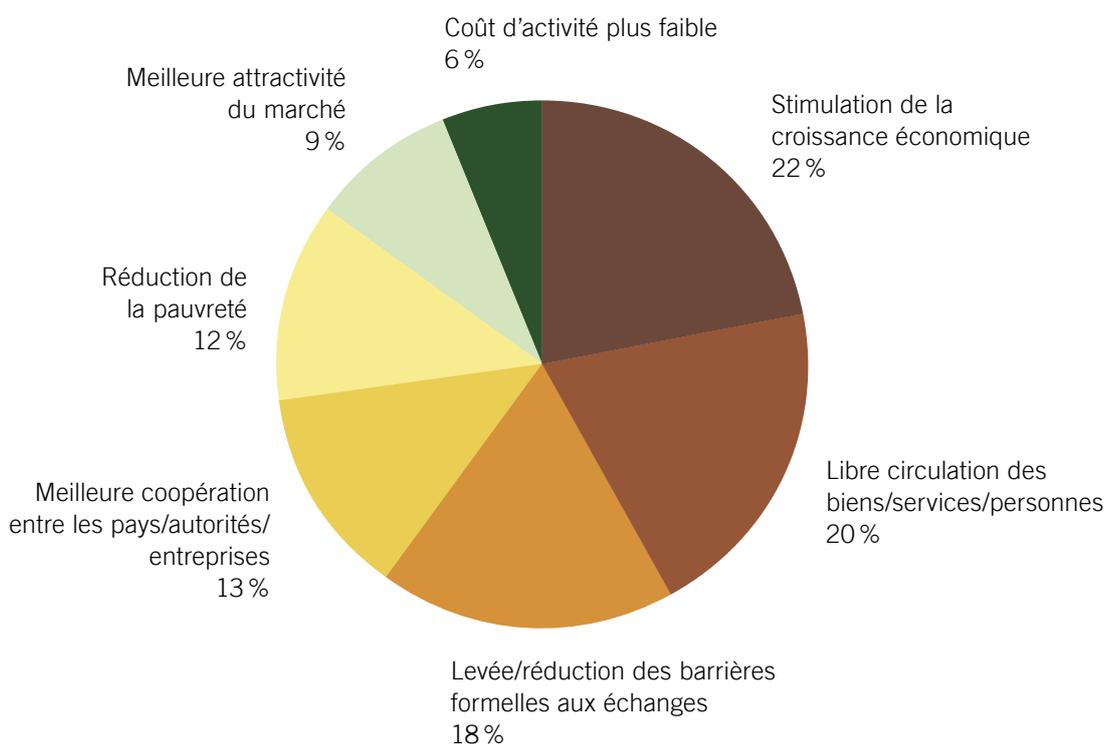


CDAA
(Communauté de développement
de l'Afrique australe)
15 pays membres

Source : Communautés économiques régionales africaines approuvées par l'Union Africaine

Réassureurs et régulateurs fondent de grands espoirs dans la croissance économique

Graphique 24 : Du point de vue d'acteur de l'assurance/réassurance, quelle est votre plus grande attente quant à la mise en œuvre réussie de la ZLECAf ? (Plusieurs réponses possibles)



« Si la mise en œuvre de la ZLECAf aboutit, les consommateurs des marchés de l'assurance plus modestes et actuellement moins développés profiteront d'une concurrence accrue, source de gains d'efficacité dans le secteur, d'une gamme de produits plus vaste et de solutions plus avantageuses à moyen terme. »

Arthur Yao, Responsable Régional de la Souscription & Agent de Réassurance, Allianz Africa

« Une activité économique nourrie par un marché africain unique attirera également davantage d'investissements directs étrangers dans la région. Au fil du temps, ces deux facteurs assureront une plus grande prospérité en Afrique et un revenu disponible supérieur, qui se traduira au bout du compte par des volumes plus importants d'achats de produits d'assurance. »

Donbell Mandala, Directeur général, NICO General Insurance

Résultats de l'étude

Les acteurs de l'assurance et de la réassurance ont beaucoup à gagner d'un marché unique à l'échelle du continent. Une fois pleinement déployés, les huit objectifs stratégiques profiteront directement ou indirectement à ces compagnies en Afrique. Conséquence logique, les attentes des différentes parties prenantes du secteur de l'assurance vis-à-vis de la ZLECAf sont grandes.

Le potentiel de dynamisation de la croissance économique par la ZLECAf a été mentionné le plus souvent par tous les groupes de parties prenantes dans le secteur de l'assurance, mais le plus fréquemment par les réassureurs. Les avantages issus de la libre circulation des biens, des services et des personnes suivent, avec 20 % de toutes les réponses. De nombreuses personnes interrogées ont indiqué que la libre circulation des biens est moins complexe que celle des personnes et des services. Certains ont souligné que la libre circulation de ces derniers n'est pas possible sans coordination réglementaire.

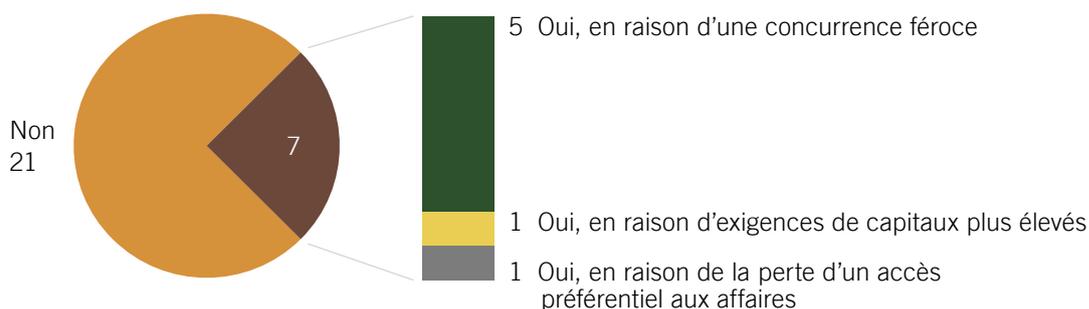
Avec 18 % des réponses, la levée des barrières formelles et informelles aux échanges afin de faciliter les flux de biens et services est considérée comme le troisième avantage le plus important. Les sondés s'accordent à dire que supprimer des barrières douanières est plus simple que de développer des infrastructures ou les technologies pour faciliter l'échange de services entre les pays.

Les assureurs comme les réassureurs voient un certain potentiel de croissance (13 % des réponses) dans les avantages résultant d'une meilleure coopération entre les pays, autorités et entreprises.

12 % d'entre eux ont cité la réduction de la pauvreté comme attente clé, une meilleure attractivité du marché dans 9 % des cas, et des coûts d'activité plus faibles pour 6 % des sondés, complétant la liste des attentes des différents acteurs.

Avec la ZLECAf, le gâteau de l'assurance va grossir pour tous

Graphique 25 : Une mise en œuvre réussie de la ZLECAf deviendra-t-elle une menace pour votre activité ?



Résultats de l'étude

Les acteurs de l'assurance et de l'assurance dans l'étude sont optimistes quant à leur avenir dans le cadre de la ZLECAf. 75 % ne pensent pas que le marché unique sera une menace pour leur activité. De nombreux réassureurs ainsi que des assureurs mondiaux et régionaux confirment déjà être présents sur plusieurs marchés.

Ils sont nombreux à penser que le gâteau va devenir plus important grâce au marché unique, leur permettant de s'étendre au-delà de leur portée actuelle. Les réassureurs actuellement actifs sur quelques marchés simplement y voient une opportunité unique de diversifier notablement leur portefeuille de risque.

Quelques acteurs plus modestes ou régulateurs – 25 % – voient dans la ZLECAf une menace pour les petites entreprises non spécialisées en proie à une concurrence accrue. Certains s'inquiètent du fait que le manque d'investissement dans les technologies affectera leur hiérarchie dans la concurrence. D'autres craignent que les exigences de capitaux plus élevés imposées par les régulateurs mettent à mal les acteurs plus modestes, tandis que d'autres encore redoutent de perdre leur accès préférentiel aux affaires.



Morocco first reinsurer, SCR is one of the oldest reinsurance companies in the Africa and Middle East regions.

SCR manages a portfolio of 300 clients and operates in more than 50 countries, notably in Africa and the Middle East as well as in India and China. Historical actor in the Moroccan reinsurance market, SCR has three contact offices (Rwanda, Egypt and Côte d'Ivoire) and holds stakes in Arab Re and Africa Re. SCR has also launched a vocational training academy «THE FOUNDATION SCR ACADEMY RE», which is open to all operators of the continent and the region.

In 2020, SCR achieved 295,73 million Dollars in written premiums with a net result of 35,68 million Dollars. SCR thus demonstrates its ability to play an important role in the reinsurance sector at regional and continental levels.

The SCR has a new transformation plan called Transform Tomorrow Together. This Plan, which covers the period 2021-2023, aims to strengthen and consolidate the position of the SCR both in its local market and internationally. It is built around 4 main pillars and then breaks down into areas of progress which themselves include several

projects. This plan, which mobilized all the SCR teams, confirms the renewed and strengthened ambitions of the SCR as a leading player on a continental and regional scale.

Rated « AAA (Local Scale) » by Fitch Ratings and B++ (Good) by AM Best, SCR also manages the African Center for Catastrophe Risks (ACCR), within the framework of its membership in the AIO (African Insurance Organization) as well as the Aviation Pool of FAIR (Federation of Afro-Asian Insurers & Reinsurers) since 1989.



Résultats de l'étude

La capacité de conservation du risque doit être améliorée pour retenir davantage de primes sur le continent

Graphique 26 : La mise en œuvre réussie de la ZLECAf réduira-t-elle les sorties de primes d'Afrique ?



Pour 79 % des personnes interrogées, la ZLECAf permettra de limiter la sortie des primes d'assurance hors d'Afrique. Mais elles ont été promptes à ajouter que la capacité de conservation du risque des acteurs africains doit être largement améliorée pour rendre cela possible. Certains dirigeants ont également fait valoir le point de vue qu'une fois les barrières aux échanges réduites, les acteurs africains régionaux seront en meilleure posture que les acteurs mondiaux pour gérer les différences culturelles de nombreux marchés africains.

Un énoncé auquel 21 % n'adhèrent pas, notamment en raison de la faiblesse institutionnelle en matière de rétention du risque dans le secteur africain de l'assurance et qui doit être traité en premier lieu. D'après eux, les compagnies africaines d'assurance/réassurance doivent commencer par renforcer leurs capacités à retenir davantage de primes, sans quoi des acteurs mondiaux solides financièrement continueront de régner en maîtres.

Les régulateurs ont insisté sur le fait que l'un des principaux objectifs de la ZLECAf est de limiter la fuite des capitaux dans ce secteur. La co-assurance et les mécanismes reposant sur les communautés visent à conserver les primes collectées par les entreprises d'assurance au sein du continent africain.

« Le secteur de la réassurance au Gabon est confronté à de profonds changements, non seulement en raison de la ZLECAf, mais aussi de la mise en œuvre du Plan stratégique Gabon émergent, qui fera de notre pays un centre d'affaires pour la région. Le secteur de l'assurance doit contribuer à façonner ces changements, puis les adopter rapidement s'il veut tirer pleinement parti du marché unique et de la voie vers une plus grande libéralisation. »

Dr. Andrew Gwodog, Administrateur-Directeur Général, Société commerciale gabonaise de réassurance

« Réussir la mise en œuvre de la ZLECAf favorisera la concurrence et améliorera l'efficacité du secteur de l'assurance, amenant in fine une plus forte pénétration de l'assurance en Afrique. »

Tope Smart, Directeur Général du groupe et Dirigeant principal, NEM Insurance

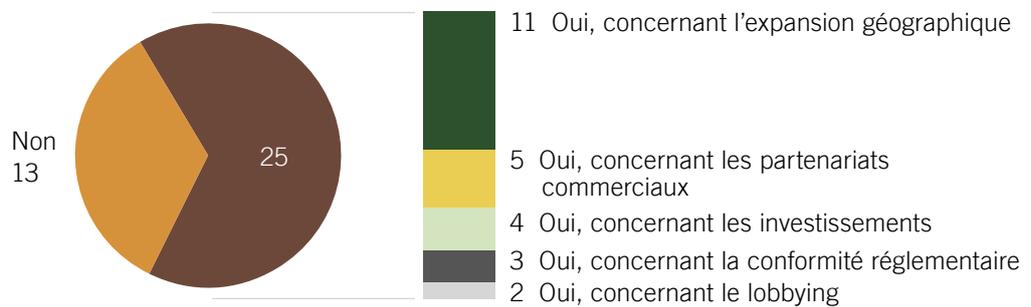
« La ZLECAf favorise la croissance économique et la diversification des économies, les rend plus résilientes face aux futurs chocs. Ce marché unique offre à l'Angola une opportunité exceptionnelle de diversifier son économie et d'attirer davantage d'investissement direct étranger et les talents nécessaires à la libération de son immense potentiel. Le secteur de l'assurance facilitera cette transformation, et connaîtra lui-même une croissance. »

Paulo Bracons, Directeur Général, Fortaleza Seguros

5. Les préparatifs de la ZLECAf

« The show must go on » sans égard au degré d'incertitude entourant la ZLECAf

Graphique 27 : La mise en œuvre de la ZLECAf joue-t-elle déjà un rôle dans la planification commerciale stratégique de votre entreprise ? (Plusieurs réponses possibles)



« Avec l'unification des marchés africains, les exportations de produits manufacturés devraient prospérer, et l'assurance jouera un rôle clé pour soutenir cette croissance. Simultanément, la ZLECAf pourrait être l'occasion pour les marchés africains de l'assurance de converger vers les meilleures normes réglementaires internationales. Par conséquent, les préparatifs doivent avancer lentement mais sûrement, sans perdre de vue les objectifs stratégiques primordiaux de l'accord et les équilibres spécifiques de chaque marché national. »

**Bachir Baddou, Directeur Général,
Compagnie d'Assurance Transport
(CAT) Assurance & Réassurance**

« Les retombées économiques potentielles de la ZLECAf sont immenses. Toutefois, sa réussite tiendra grandement à la volonté des différents États et de leurs dirigeants à passer à l'action et à transposer concrètement l'accord. »

**Salvatore Orlando, Responsable
Régional CEE RTA, Partner Re**

Résultats de l'étude

Près des deux tiers des personnes interrogées ont effectivement réfléchi à l'impact de la ZLECAf sur leur planification stratégique. Signe d'anticipation du plus important des huit objectifs stratégiques de la ZLECAf, à savoir « créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes », l'expansion géographique est une priorité absolue pour les assureurs comme les réassureurs. Dans l'optique de renforcer leur position concurrentielle, ils doivent trouver les partenaires adaptés afin de tirer parti des futures opportunités de marché et augmenter leurs investissements dans la numérisation, le développement de produits, les ressources humaines ou les études de marché.

Près d'un tiers des dirigeants, y compris certains régulateurs, ont indiqué que la ZLECAf n'avait pas encore eu de rôle dans leur planification stratégique. De manière générale, ils estiment qu'il est trop tôt pour lancer la planification, car aucune décision majeure concernant le secteur de l'assurance n'a été prise, et que les conséquences pour le secteur n'ont pas fait l'objet de discussions.

« Le marché algérien de l'assurance a connu plusieurs changements importants par le passé. Au début des années 1990, les compagnies d'assurance ont été déchargées de leurs spécialisations et ont pu diversifier leurs portefeuilles. En 1995, les autorités ont ouvert le marché aux concurrents privés et internationaux. En 2011, une nouvelle réglementation a contraint les assureurs à se spécialiser soit dans la couverture des dommages, soit dans l'assurance des personnes. Ces changements ont permis à la CAAT d'acquérir une grande expérience et elle est donc bien préparée pour faire face à une nouvelle poussée de libéralisation créant l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde – la ZLECAf. »

Youcef Benmicia, Président et Directeur Général, Compagnie Algérienne des Assurances (CAAT)

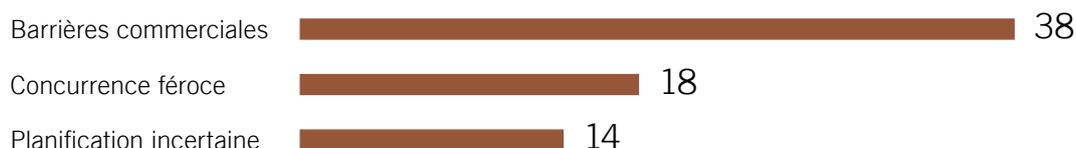
« Pour assurer le succès de la ZLECAf, réduire les barrières commerciales ne suffira pas. De nombreuses barrières non commerciales, comme des infrastructures médiocres ou des politiques réglementaires divergentes et les différences culturelles demeurent un obstacle important empêchant un flux efficace de marchandises et services. Une montée en charge progressive de la ZLECAf, à partir des Communautés économiques régionales, instaurera une cohésion améliorée et renforcée entre des régions très différentes, aplanissant la voie vers le marché unique. »

Hassan Elsayed Mohamed Ali, Président et Directeur Général, The Sudanese Insurance and Reinsurance Company Ltd.

Résultats de l'étude

Les principales préoccupations des acteurs de l'assurance/réassurance et les nombreuses questions sans réponses

Graphique 28 : Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations concernant la mise en œuvre de la ZLECAf ? (Plusieurs réponses possibles)



De mars à juin 2021, période de réalisation de l'étude, les pays signataires de la ZLECAf se penchaient tout juste sur la définition d'une mise en œuvre de ce qui pourrait devenir l'une des plus importantes communautés régionales d'échange au monde. Par conséquent, les contours finaux de la ZLECAf sont encore empreints d'une vaste incertitude.

Parmi les principales questions que se posaient les personnes interrogées figuraient les suivantes:

- Quelle forme finale revêtira la ZLECAf ?
- Quelle part de souveraineté les pays sont-ils prêts à céder ?
- Combien de barrières tarifaires et non tarifaires peuvent être levées ?
- Jusqu'où ira l'harmonisation de la réglementation ?
- Et quelle conséquence pour le secteur de l'assurance et de la réassurance ?

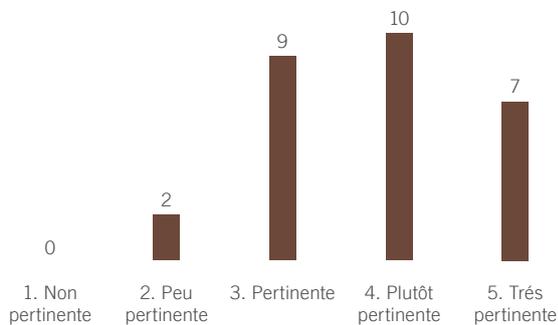
Actuellement, la branche est toujours en train de clarifier les conséquences d'un marché unique sur son secteur. Dans ce contexte, les partenaires interrogés ont cité trois préoccupations :

1. Les « barrières commerciales » représentent la préoccupation la plus souvent citée. Trois aspects sont importants ici : la part de souveraineté que les pays africains sont prêts à céder, le degré d'harmonisation de la réglementation des assurances et enfin la conciliation des disparités économiques, politiques, juridiques, culturelles, religieuses et linguistiques.
2. Un deuxième groupe de préoccupations, non négligeable, concerne l'équité de la concurrence au niveau des pays et acteurs de l'assurance. Les pays les plus grands vont-ils continuer de dominer leurs homologues plus modestes ou ceux affichant une économie plus faible ? Les acteurs mondiaux et régionaux vont-ils évincer les concurrents plus petits ? L'espoir a un nom : « que personne ne soit laissé à l'écart », et que tout le monde puisse profiter d'une concurrence saine.
3. Le troisième groupe porte sur le manque de transparence quant à l'incidence d'un marché unique sur le secteur de l'assurance. Les informations actuellement disponibles ne permettent pas d'établir une planification fiable et n'aident pas à fixer une orientation stratégique pour les acteurs de l'assurance. De nouveau, les dirigeants se posent des questions d'ordre fondamental, notamment la mise en œuvre comme prévu de la ZLECAf, sur quelle période et dans quelle mesure les futurs accords seront honorés, ainsi que les sanctions en cas de non-conformité.

6. La pertinence de la ZLECAf pour le secteur de l'assurance/réassurance

De l'espoir pour l'avenir : assureurs et réassureurs misent sur une hausse des échanges, des ventes et de la prospérité

Graphique 29 : Sur une échelle de 1 à 5, dans quelle mesure la ZLECAf sera-t-elle pertinente pour le secteur africain de l'assurance et de la réassurance ?



« La ZLECAf vise à faciliter le commerce intra-africain en réduisant les droits de douane et en supprimant diverses barrières non tarifaires. Cependant, un autre obstacle majeur subsiste : les risques politiques et économiques élevés qui font de l'exportation vers d'autres marchés africains une proposition risquée pour de nombreuses entreprises africaines. Toutefois, une offre plus importante d'assurances commerciales abordables fournies par un secteur africain de l'assurance efficace peut contribuer à atténuer ces risques et encourager les entreprises africaines à s'aventurer dans le commerce intra-africain. »

Hadj Mohamed Seba, Président et Directeur Général, Compagnie Centrale de Réassurance

« L'intégration économique satisfait généralement des buts politiques. En Europe par exemple, le point de départ fut un programme animé par des choix et objectifs politiques, et ensuite seulement l'attention s'est portée vers les questions économiques. La réussite de l'intégration et de l'inclusion économiques a renforcé l'unité politique et sociale. Il reste à voir comment cela évoluera en Afrique. »

Kamal Tabaja, Directeur des Opérations, Trust Re

Résultats de l'étude

Les pays qui s'ouvrent au commerce international connaissent souvent une croissance plus rapide, sont plus innovants, améliorent leur productivité et procurent des opportunités plus nombreuses et de meilleure qualité à leurs citoyens. Le libre-échange profite également aux ménages au revenu modeste en mettant à la disposition des consommateurs des biens et des services plus abordables. D'après la Banque mondiale, les exportations manufacturières vont augmenter de 62 % d'ici 2035 grâce à la ZLECAf, pour atteindre une valeur de 2 500 milliards de dollars américains. En conséquence, la pauvreté en Afrique devrait reculer de son niveau actuel de 57 % à 10,9 % d'ici 2035. Inéluctablement, ces chiffres sont synonymes de davantage de prospérité et in fine d'un revenu disponible plus important. L'assurance sera clé pour faciliter et alimenter la croissance en Afrique. La densification du flux de marchandises va avoir pour corollaire une hausse de la demande pour les assurances de transport et commerciales.

Il n'est pas surprenant, eu égard à ces prévisions, que les partenaires interrogés se montrent plutôt optimistes quant à la pertinence de la ZLECAf pour le secteur de l'assurance. Cinq dirigeants ont jugé le marché unique « très pertinent » et l'associent à une forte stimulation économique et à un coût d'activité réduit. Autrement dit, les primes brutes et la rétention augmenteront, et les sorties de primes hors du continent africain baisseront.

Dix personnes considèrent le marché unique comme « plutôt pertinent », arguant du fait que la libre circulation des biens tirera vers le haut le besoin en assurance de transport et commerciale.

Neuf dirigeants affichent un optimisme prudent, indiquant simplement que le marché unique sera « pertinent » pour le secteur. Ils veulent d'abord voir si la ZLECAf peut être déployée comme prévu et quelles seront ses implications réelles dans le domaine de l'assurance.



**More than a Reinsurer
... a Partner**

 **Tunis Re**
...your risk is our business

 **FitchRatings**
AA (tun) Very Strong
Stable outlook

 **Financial Strength B+ (Good)**
A_M BEST
Issuer credit bbb⁻

Étude de cas : L'intégration du secteur de l'assurance dans l'Union européenne

L'intégration des marchés de l'assurance de l'Union européenne, aujourd'hui au nombre de 27, a commencé dans les années 1970. À l'époque, le but était de créer un marché unifié aux avantages clairs dépassant la fragmentation nationale. Les assureurs et réassureurs étaient censés profiter d'une meilleure diversification régionale, de plus grandes économies d'échelle et davantage d'opportunités d'investissement d'actifs, et les clients profitaient d'un plus large choix de produits. Enfin, l'économie européenne devait jouir d'un secteur plus concurrentiel, facteur facilitant la croissance, portant l'emploi et des investissements plus importants.

En près de cinquante ans, les réalisations ont été nombreuses. Un marché intégré a vu le jour, notamment pour les risques commerciaux et la réassurance. Dans les branches individuelles, notamment pour les produits de prévoyance, le marché reste hétérogène, voire fragmenté, car les régimes fiscaux demeurent la chasse gardée des États. Sur le plan de la convergence de marché, des champions européens de taille ont émergé, devenant des leaders mondiaux. Mais le nombre de compagnies d'assurance reste élevé : on en comptait 3 135 sur les marchés nationaux en 2019, un recul de 22 % par rapport à 2010 cependant. De grandes disparités persistent, à la fois en termes de pénétration et de densité d'assurance : la Lettonie est lanterne rouge à 0,9 %, et la Finlande est à 10,8 %. En Roumanie, les dépenses d'assurance par tête étaient de 22 euros en 2019, alors qu'au Danemark, au Luxembourg et aux Pays-Bas, elles s'élèvent à 4 000 euros. La surveillance réglementaire centralisée a été confiée à l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), avec pour objectif d'assurer une approche convergente de la réglementation et de la surveillance, tout en contribuant à la mise en œuvre d'un authentique marché unique.

Nombre de compagnies d'assurance en Europe



Source : Insurance Europe

La voie de la convergence

Le marché unique des services financiers remonte au traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) signé à Rome en 1957, lorsque furent jetées les bases de trois libertés indispensables considérées comme fondamentales pour un marché unifié, à savoir la liberté d'établissement, la libre circulation des marchandises et des services ainsi que la libre circulation des capitaux. Dans une première étape, de 1973 à 1979, la liberté d'établissement a été établie, accordant aux compagnies d'assurance le droit d'ouvrir des filiales, succursales et agences dans les États membres de l'UE, alors que la surveillance prudentielle demeurait la compétence du pays hôte.

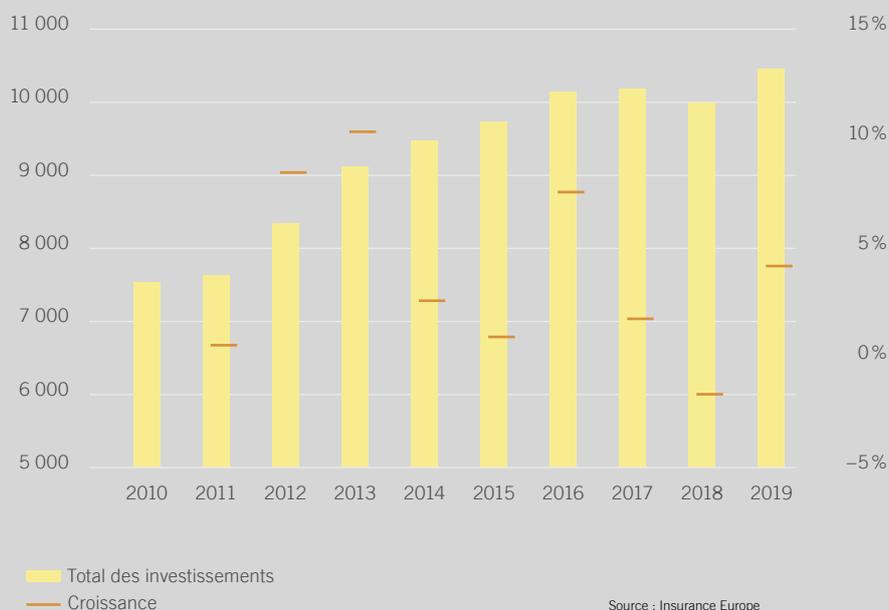
Dans une seconde phase s'étendant de 1983 à 1990, la liberté de circulation des marchandises et des services fut instaurée, permettant aux assureurs d'exercer leur activité dans les États membres sans avoir besoin d'établir une succursale ou une filiale. Toutefois, alors que la plupart des pays membres gardaient la main sur la surveillance des branches individuelles, cette liberté était octroyée uniquement pour les risques commerciaux. Et dans un troisième temps, en 1992, les décideurs politiques libéralisèrent les activités de détail, supprimant la régulation des prix et produits, limitant la surveillance du pays hôte à un contrôle de solvabilité, introduisant une licence européenne unique doublée d'une reconnaissance mutuelle et, point primordial, transférant le contrôle de toutes les branches d'assurance du pays hôte au pays d'origine. Cette dernière règle a joué un rôle clé, car jusqu'alors, les assureurs étaient réticents lorsqu'il s'agissait d'ouvrir des filiales placées sous la surveillance du pays hôte.

Entre l'an 2000 et 2004, l'UE a amélioré son cadre institutionnel, jugé trop lent, trop rigide, trop complexe et peu adapté au rythme des marchés financiers mondiaux, en transférant le pouvoir de décision politique du niveau national au plan européen. Même si les années qui suivirent furent marquées par une hausse de l'intégration et l'interdépendance des marchés financiers et de l'assurance, la crise financière mondiale a mis en exergue le besoin criant de réforme. La crise de 2008 a entraîné un nouveau mouvement vers la centralisation et le transfert de responsabilité de nombreux aspects de la régulation et de la surveillance des services financiers du niveau national à des autorités européennes. Une trajectoire qui aboutit avec la création de l'AEAPP en 2011 comme organe central instaurant des procédures plus strictes en termes de capitaux et de gestion des risques. La réforme réglementaire Solvabilité II, adoptée initialement en 2009, visait à harmoniser les règles disparates existantes dans les secteurs de l'assurance non-vie, de l'assurance-vie et de la réassurance, en fixant les règles concernant l'agrément pour l'accès à l'activité, les exigences de capital, la gestion des risques ainsi que le contrôle de l'assurance directe et de la réassurance.

Au cours de la dernière décennie, d'après la Commission européenne, le rôle des forums internationaux dans l'instauration de règles et normes a nettement gagné en importance dans l'architecture réglementaire des services financiers d'après-crise. Les effets de la mondialisation et l'interdépendance des marchés financiers, amplifiés lors des décennies précédant la crise, sont devenus apparents dans la « contagion » ayant suivi l'éclatement de la crise aux États-Unis. Un large consensus régnait parmi les régulateurs et les décideurs politiques quant à la nécessité d'une action au niveau international pour relever les défis réglementaires. Des forums et organes tels que le G20, le Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board, FSB), le Comité de Bâle (Basel Committee on Banking Supervision, BCBS), l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (International Association of Insurance Supervisors, IAIS) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) ont donc vu leur importance grandir.

Un grand nombre des attentes suscitées lors du début de l'intégration de l'assurance européenne ont été satisfaites. Les règlements de sinistres ont augmenté de 133 milliards d'euros, soit 16,6 % entre 2000 et 2019, pour atteindre près de 1 000 milliards d'euros par an. En 2019, le volume de primes s'élevait à 1 254 milliards d'euros. La densité d'assurance moyenne s'établissait à 2 054 euros et la pénétration à 7,08% en 2019. Le secteur est devenu le plus grand investisseur institutionnel de l'UE, avec des actifs atteignant 10 433 milliards d'euros, dont 42 % investis dans des obligations souveraines et d'entreprises. Le nombre d'entreprises actives dans l'UE s'est consolidé, passant de plus de 4 300 à 3 125 entre 2004 et 2019, tandis que le nombre d'emplois directs a baissé, passant de 1,13 million à 0,95 million.

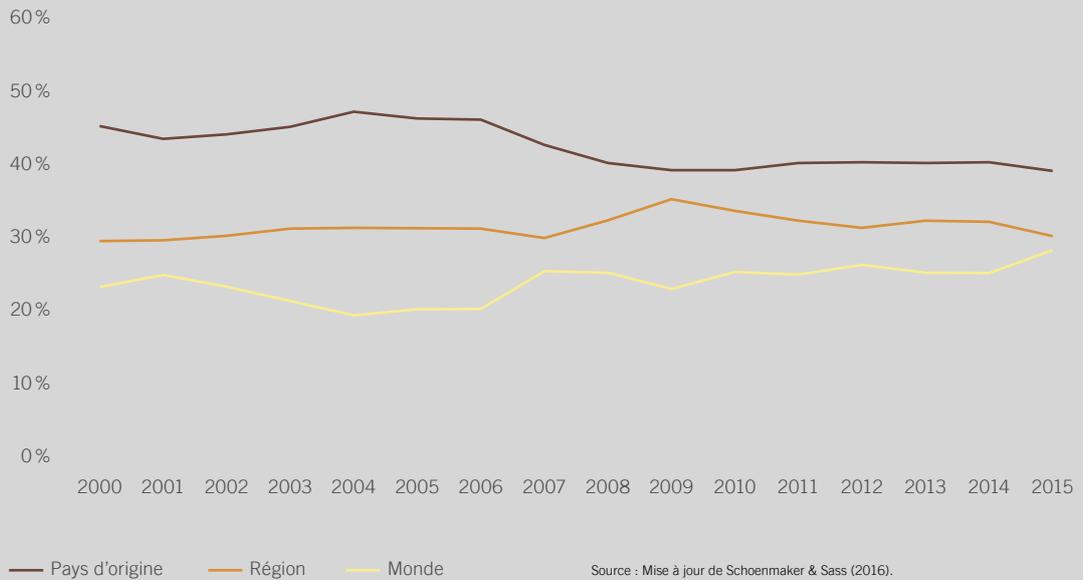
Portefeuille d'investissement des assureurs de 2010 à 2019 (en mia. EUR)



Le portefeuille d'investissement de l'assureur est défini comme la somme des placements (autres que les actifs détenus pour les contrats liés à un indice et en unités de compte) + actifs détenus pour les contrats liés à un indice et en unités de compte + prêts et hypothèques.

En termes d'activité transfrontalière, le marché unique a porté une plus forte internationalisation, mais peut-être pas à un degré aussi avancé qu'imaginé au départ. En 2016, les groupes d'assurance européens réalisaient en moyenne 60 % de leur activité hors de leur pays d'origine, une statistique atteignant environ 70 % pour les grands assureurs. Tandis que la part nationale des assureurs européens a baissé de façon continue, passant de 46 % en l'an 2000 à 40 % en 2016, celle des affaires européennes est restée plutôt stable à environ 30 %, tandis que la part mondiale (hors UE) est passée de 24 % à 30 %.

Segmentation géographique des primes brutes émises par les 25 plus grands assureurs d'Europe, 2000 – 2015



Les assureurs européens disposent de trois méthodes pour conduire leur activité de manière transfrontalière dans l'UE, à savoir la fusion-acquisition, l'ouverture d'une filiale ou succursale et la règle de liberté de prestation des services disposant que tous les biens et services peuvent être vendus dans l'UE si l'entreprise a obtenu une licence dans un pays membre. Lors de la phase initiale de l'intégration du marché de l'assurance, les assureurs ont majoritairement choisi d'acquérir leurs homologues sur le marché cible. Ainsi, dans le domaine non-vie, la part des entreprises sous contrôle étranger (détenues par une société européenne) dans les activités nationales est passée de près de 20 % au début des années 1990 à 25 % lors de la décennie suivante. Dans l'assurance vie, sur la même période, la part de ces sociétés est passée de près de 12 % à 21 %.¹

En comparaison, l'importance des succursales était presque insignifiante, représentant une part de 2,4 % dans le domaine non-vie et de moins de 1 % dans le secteur vie en 2000, une statistique quasiment inchangée depuis. Le nombre de succursales de sociétés de l'UE a progressé de 7 % ces 15 dernières années pour atteindre le nombre de 330, tandis que le nombre de filiales détenues par des assureurs européens a reculé de 13 %, à 570, depuis le début du XXI^e siècle². La troisième catégorie, à savoir les ventes directes sans une présence physique dans le pays hôte, est pertinente uniquement pour les risques commerciaux. Dans les branches individuelles, elles sont plutôt rares et probablement simplement pensées dans une optique fiscale.

¹ Financial integration within the European Union: Towards a single market for insurance, Beckmann, Eppendorfer, Neinke, 2002 (en anglais)
² Base de données Insurance Europe

La part (en primes émises brutes) du contrôle étranger par marché est également remarquable. Là où des marchés importants comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou la France affichent une part de contrôle étranger inférieure à la moyenne, elle est nettement plus élevée sur les marchés plus modestes.

La préférence donnée aux fusions-acquisitions est largement attribuable à des réflexions stratégiques. L'acquéreur d'une entreprise nationale jouit d'un accès direct à une franchise établie possédant une expertise du marché local, un réseau de distribution et une reconnaissance de marque qui font défaut aux nouvelles succursales ou filiales.

Les obstacles politiques sont une chose, mais les obstacles naturels peuvent également contribuer à une intégration réussie du marché de l'assurance³. Tandis que des politiques comme les régimes fiscaux appliqués à l'assurance, la surveillance réglementaire ou les règles de comptabilité peuvent évoluer selon la volonté politique, les obstacles naturels comme les préférences des clients, la reconnaissance de la marque, la confiance et la connaissance ainsi que certaines conventions de marché, comme les modèles de retraite, ne peuvent évoluer qu'avec le temps et restent, de bien des façons, hors de portée des décideurs politiques.

3 Cf « Financial integration within the European Union: Towards a single market for insurance, Beckmann, Eppendorfer, Neinke, 2002 » (en anglais)



Nous sommes heureux de participer à cette plateforme d'échange de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) à travers le Pools de l'assurance en Afrique. A un moment où la planète fait face à une crise inédite, il apparaît désormais clairement que nous devons unir nos forces pour devenir un marché régional avec une harmonisation des pratiques et des réglementations.

A ce titre, l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en janvier 2021 augure de belles opportunités pour tous les opérateurs économiques, notamment

les acteurs de l'écosystème de l'assurance et de la réassurance et permettra l'émergence de véritables champions régionaux.

Certes, le chemin est encore long mais la mise en œuvre de cet accord créera un marché africain commun et renforcera les échanges intra-africains qui ne représenteraient aujourd'hui que 16% du total des échanges commerciaux des pays africains.

La Société Centrale de Réassurance (SCR), qui compte parmi les plus anciennes compagnies de réassurance du continent, a beaucoup contribué à la mise en place d'organismes régionaux tels que l'OAA, mais a également œuvré à la création de sociétés régionales importantes comme la Société Africaine de Réassurance. Parallèlement, la SCR est actionnaire de la Société Sénégalaise de Réassurances (SEN RE) au Sénégal et nous avons trois bureaux de représentation sur le continent (au Rwanda, en Côte d'Ivoire et en Égypte). Nous sommes attachés au continent africain et au développement des assurances dans la région et le renforcement de notre présence au sein du continent fait partie de nos premiers objectifs.

Présent dans plus de 50 pays, nous pensons avoir un rôle central à jouer sur le continent. En 2020, nous avons fêté nos 60 ans, mais nous avons également surperformé avec une progression de plus de 30% des primes émises et de +14% du résultat net. De plus, nous avons été classés première compagnie africaine de réassurance pour ce qui est du résultat net et troisième du continent en matière de chiffre d'affaires dans le Classement FANAF 2020 pour l'exercice 2018.

Toujours en 2020, et malgré un contexte particulièrement difficile marqué par un marché de la réassurance mondiale de plus en plus concurrentiel et une crise sanitaire sans précédent, nous avons conservé les notations « AAA » de Fitch Ratings et « B++ » d'AM BEST.

Je tiens à remercier l'OAA pour cette belle initiative qui contribuera sans aucun doute à la progression des marchés africains de l'assurance et de la réassurance.

Youssef Fassi Fihri
Directeur Général
Société Centrale de Réassurance



Mobilising resources
for the development
of the insurance industry
and risk management in Africa

Contact

